

RAPPORT DE VÉRIFICATION



COLLEGE DE MONTGAILLARD
RUE DU STADE
MONTGAILLARD
97400 SAINT DENIS

Installations électriques

Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Présence d'observation(s) : Oui

Ce rapport est en deux parties. La première partie constitue le rapport de vérification au titre de la protection des Travailleurs, la deuxième partie (page 66) constitue le rapport de VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION (RVRE) au titre du règlement de sécurité concernant les Etablissements Recevant du Public

Adresse d'intervention :
COLLEGE DE MONTGAILLARD
RUE DU STADE
MONTGAILLARD
97400 SAINT DENIS

Mission réalisée du 22/05/2019 au 31/05/2019
Accompagnateur : Vérificateur non accompagné lors de la visite

N° d'affaire : REUY2DA10272

N° intervention : REUY2190500000000859

Date du rapport : 18/06/2019 - Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412



Présence d'observation(s)

12.04 - SD_17785

SOCOTEC REUNION

AGENCE EQUIPEMENTS - BUREAU DE SAINT DENIS - Technopole de la Réunion - Bâtiment COSINUS - 8 Rue Henri Cornu - CS 51105 - 97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX
Tél. : 02 62 94 48 48 - Fax : 02 62 94 48 50

SOCOTEC REUNION - S.A.S. AU CAPITAL DE 50.000 EUROS - 321 936 197 R.C.S. SAINT DENIS - APE 7120B
SIEGE SOCIAL : Bâtiment Cosinus - 8 RUE HENRI CORNU - 97490 SAINTE CLOTILDE - Tél 02 62 94 48 48 - Fax 02 62 94 48 50 - www.socotec.com

Vérificateur : CARRON MICKAEL
Nombre de pages : 75



Accréditation n° : 3-1593
Liste des implantations
et portée disponibles
sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1 GÉNÉRALITÉS	3
0.2 ÉLÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR	3
0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS	4
0.4 LIMITE DE LA PRESTATION	4
I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES	5
II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES	10
II.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	10
II.2 ALIMENTATIONS - TENSIONS ET NATURE DES COURANTS	12
II.3 CLASSEMENT DES LOCAUX : LOCAUX ET LIEUX DE TRAVAIL SPECIAUX (R. 4215-11 du Code du Travail) - INFLUENCES EXTERNES	13
III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	15
IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS	27
IV.0 APPAREILS DE MESURES UTILISÉS	27
IV.1 ETENDUE ET METHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS	27
IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT	30
IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE	30
IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS	31
IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT	47

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

(En l'absence de certains éléments de dossier à fournir au vérificateur, d'impossibilité de mise hors tension ou d'inaccessibilité à certaines installations, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité d'une vérification dont le contenu est fixé réglementairement).

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 GÉNÉRALITÉS

Type de l'établissement : Etablissement recevant du public de 3ème catégorie de type N, R.

Activité principale : Enseignement.

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur l'ensemble de l'établissement à l'exception des logements de fonction et le gymnase.

Durée d'intervention : 3 jours

Date de la précédente vérification : 29/05/2018

Organisation de la surveillance des installations électriques : Assurée par le service entretien de l'établissement. Personne chargée de prendre toutes les dispositions utiles : M. SICONINE (Agent).

Compte rendu de fin de visite : Effectué verbalement à M. VAUDRAN (Gestionnaire).

Registre : Visé par le vérificateur.

0.2 ELÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR

Les éléments d'information du dossier technique nécessaires à la réalisation de notre mission sont les suivants :

- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes hors risque d'explosion

Non fourni

Le classement des locaux résulte d'une proposition établie par le vérificateur lors de la première intervention ; en l'absence d'avis contraire, il est considéré comme validé par le chef d'établissement.

- Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées

Non fourni

- Schémas unifilaires des installations électriques

Référence	Date	Remarque
Schémas électriques EGBA FIERECLECT	21/11/2010	Incomplet

- Notes de calcul justifiant du dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection

Référence	Date	Remarque
Note de calcul SEE calculation	18/11/2010	Fourni

- Rapport de vérification initiale ou périodique conduite comme une initiale

Référence	Date	Remarque
MB/REUY2/06-651	18/04/2006	Fourni
Rapport SOCOTEC : JS121/11/1837	26/08/2011	Fourni

- Rapport de référence dit "quadriennal"

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : JS121/15/1415	18/06/2015	Fourni

- Documents listant l'effectif maximal des locaux pour lesquels un éclairage de sécurité est nécessaire

Référence	Date	Remarque
PV commission de sécurité / SD/MJG/2011/110406	19/10/2011	Fourni

- Copie des attestations de conformité établies en application du décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972

Référence	Date	Remarque
DRE 152A (Poste de transformation uniquement)	8/03/2011	Fourni
DRE 162-3 (Poste de transformation uniquement)	8/03/2011	Fourni

0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Néant

0.4 LIMITE DE LA PRESTATION

Les équipements ou locaux repérés par le sigle NVI dans les tableaux du chapitre IV n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité. Il en est de même des éléments suivants :

- Réserve maçonnerie non vérifiée (*fermée à clé*)
- Garage bât G (*local encombré*)

La vérification des cellules haute tension, faute de personnel accompagnant habilité à la manoeuvre, s'est limitée à un examen visuel extérieur.

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement. Lorsqu'il est fait mention de plusieurs références normatives se reporter au chapitre III pour déterminer la norme applicable.

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
	<u>Observations relatives aux installations Haute Tension</u>		
	<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>		
	LIMITE DE PROPRIÉTÉ		
	Poste de transformation		
	- B.A.E.S de sécurité		
1	Eclairage de sécurité défectueux. <i>A remplacer.</i>	R.4215-13 NF C 13-100 § 762, (722) NF C 13-200 § 712	
	<u>Observations relatives aux installations basse Tension</u>		
	<u>OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</u>		
2	Bien qu'il est eu des travaux dans l'établissement, Il existe toujours une partie de l'installation qui reste vétuste (quelques armoires électriques, quelques anciennes prises de courant). <i>Procéder à la réfection complète.</i>	R 4215-11 NF C 15-100 § 512 522, 701 à 709, 711 & 717 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4	X
3	Absence de plan du tracé des canalisations enterrées. <i>A établir et à joindre au dossier technique.</i>	R 4515-10 NF C 15-100 § 514 C15-520	X
	<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>		
	BATIMENT E		
	SALLE ETC ENTRETIEN LOCAUX		
	Tableau ETC 2		
	- Serrure du tableau		
4	Composant détérioré. <i>A remplacer.</i>	R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	
	ATELIER MENUISERIE		
	Tableau menuiserie		
	- 1 interrupteur différentiel iID + 1 disjoncteur DT40		
5	Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i>	R 4215-10 NF C 15-100 § 514 NF C 17-200 § 12	
	- 1 interrupteur différentiel iID		
6	Pouvoir de coupure insuffisant de l'interrupteur différentiel. <i>A remplacer par un disjoncteur différentiel de pouvoir de coupure adapté, ou lui associer en amont un dispositif de protection choisi selon les indications du constructeur, lui conférant ce pouvoir de coupure.</i>	R.4215-6 NF C 15-100 § 533	

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
	<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u> BATIMENT G REZ DE CHAUSSEE Réfectoire personnels - BAES de balisage 7 Défaut de fonctionnement <i>A réparer ou remplacer.</i> Arrêté du 14 décembre 2011 Art. 11 - 1 attente prise de courant (façade côté mer) 8 Connexions accessibles. <i>A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP34 et IK07.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.1 NF C 15-150-2 § 7 Zone de cuisson - 1 prise de courant 9 Composant détérioré. <i>A remplacer.</i> R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4 - 1 luminaire 10 Composant détérioré. <i>A remplacer.</i> R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4 BATIMENT A Loge concierge - Luminaire 11 Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2 Local serveur - 2 baies de brassage 12 Absence de liaison équipotentielle principale. <i>A établir.</i> R.4215-3 NF C 15-100 § 411 & 544 BATIMENT B REZ DE CHAUSSEE Salle 012 - 1 prise de courant (à gauche du tableau) 13 Défaut de continuité du circuit de protection. <i>A ramener à une valeur inférieure à deux Ohms.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 543 Salle 013 - 3 prises de courant (à droite du tableau) 14 Défaut de continuité du circuit de protection. <i>A ramener à une valeur inférieure à deux Ohms.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 543 1ER ETAGE		

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
15	Salle B104 Absence de couvercle sur la goulotte comportant des conducteurs isolés. <i>Mettre en place un couvercle démontable à l'aide d'un outil, afin de reconstituer le degré de protection IP4X de la goulotte.</i> R.4215-9 NF C 15-100 § 529		
16	Salle B107 - 1 socle multiprises Pénétration défectueuse du câble dans la fiche. <i>A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.</i> R 4226-12 Arrêté du 20 décembre 2011 Art. 4 & 5 NF C 15-100 § 559 & 555		
17	Coursives - BAES de balisage Présence de plusieurs blocs d'éclairage de sécurité hors service. <i>A remettre en service et réparer ou remplacer les blocs défectueux.</i> Arrêté du 14 décembre 2011 Art. 11		
18	2EME ETAGE Salle B205 - 1 luminaire (côté mer) Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2		
19	Salle B206 Absence de couvercle sur la goulotte comportant des conducteurs isolés. <i>Mettre en place un couvercle démontable à l'aide d'un outil, afin de reconstituer le degré de protection IP4X de la goulotte.</i> R.4215-9 NF C 15-100 § 529		
20	Coursives - BAES de balisage Présence de plusieurs blocs d'éclairage de sécurité hors service. <i>A remettre en service et réparer ou remplacer les blocs défectueux.</i> Arrêté du 14 décembre 2011 Art. 11		
21	BATIMENT C REZ DE CHAUSSEE Bureau CPE C05 - Prise de courant climatiseur Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2		
22	Maison des initiative C04 - 1 prise de courant Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i> R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2		
23	Vie scolaire - Comptoirs (supports prises de courant) Fixer les comptoirs au sol afin d'éviter leur déplacement <i>A refixer.</i> R.4215-11 et R.4226-5 NF C 15-100 § 530		

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
	1ER ETAGE		
	Salle C104		
24	Absence de couvercle sur la goulotte comportant des conducteurs isolés. <i>Mettre en place un couvercle démontable à l'aide d'un outil, afin de reconstituer le degré de protection IP4X de la goulotte.</i>	R.4215-9 NF C 15-100 § 529	
	Salle C102		
25	Absence de couvercle sur la goulotte comportant des conducteurs isolés. <i>Mettre en place un couvercle démontable à l'aide d'un outil, afin de reconstituer le degré de protection IP4X de la goulotte.</i>	R.4215-9 NF C 15-100 § 529	
	BATIMENT D		
	REZ DE CHAUSSEE		
	Extérieur		
	- 1 bouton poussoir éclairage		
26	Composant détérioré. <i>A remplacer.</i>	R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	
	2EME ETAGE		
	Salle D203		
	- 1 boîte de dérivation (au dessous du tableau ancienne prise de courant)		
27	Couvercle absent. <i>A remettre en place.</i>	R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.1 NF C 15-150-2 § 7	
	Salle D204		
28	Absence de couvercle sur la goulotte comportant des conducteurs isolés. <i>Mettre en place un couvercle démontable à l'aide d'un outil, afin de reconstituer le degré de protection IP4X de la goulotte.</i>	R.4215-9 NF C 15-100 § 529	
	- 1 luminaire		
29	Grille absente. <i>A remettre en place.</i>	R.4215-11 NF C 15-100 § 512	
	Salle D206		
	- Coffret disjoncteur baie informatique		
30	Composant détérioré. <i>A remplacer.</i>	R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	
	- 2 prises de courant		
31	Fixation non assurée. <i>A refixer.</i>	R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	
	BATIMENT E		
	REZ DE CHAUSSEE		
	Salle polyvalente		
	- Voyant en façade du coffret électrique		

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà si gnalée	Suite don née
32	Protection contre les contacts directs non assurée. <i>Remplacer le voyant.</i>		
		R 4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.1 NF C 15-150-2 § 7	
33	- Plusieurs prises de courant Fixation non assurée. <i>A refixer.</i>		
		R 4215-11 et R 4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES

II.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

II.1-1 COMPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT : NOMBRE ET DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS

Bâtiment A : RdC composé de bureaux, loge et logement du concierge et sanitaire.

Bâtiment B : Bâtiment R+2 composé au rez-de-chaussée de bureaux, infirmerie, C.D.I., salle de professeurs et salles de cours. Aux étages de salles de cours.

Bâtiment E : bâtiment R+1 avec des salles de cours d'enseignement général à l'étage et au rez-de-chaussée, des salles de cours d'entretien technique de maçonnerie et de menuiserie.

Bâtiment D : composé de bureaux et de salles de cours.

Bâtiment C : bâtiment R+2 composé de bureaux, de salles de cours et de permanence au rez de chaussée et de salles de cours aux étages.

Bâtiment G : bâtiment R+1 à usage de lingerie, local TGBT, réserve alimentaire et outillages, cuisine et réfectoires.

La liste détaillée des locaux figure au chapitre IV.5.

II.1-2 SCHÉMA DE PRINCIPE

Schéma joint en annexe (1 page) et complété par les éléments du chapitre IV.4.

II.1-3 COMPOSITION DES INSTALLATIONS HAUTE TENSION

Dénomination du poste : Poste de transformation HT/BT N° 8161.

Situation du poste : Limite de propriété.

Tenue à l'intensité de court-circuit : 12,5 kA.

Courant de défaut à la terre IE : 1000 A.

Tension la plus élevée pour le matériel : 24 kV.

Matériel de sécurité : éclairage de sécurité, gants isolants, perche à corps, affiches, testeur tension, extincteur, M.A.L.T., Tapis Sibille classe 3.

TRANSFORMATEURS HT - BT / PROTECTIONS ASSOCIEES

Identification / Marque / N° de série / Année fab. : N° 8161 / France transfo /1054842 / 2010											
P	Couplage	Tension/ courant primaire	Tension/ courant secondaire	Ucc	Refroi- dissement	Protection primaire (Type/ calibre)	Protection secondaire (Type/ calibre)	Protection diélec- trique	Autres Prote- ctions	Limiteur surten- sions	Schéma de liaison à la terre du sec- ondaire
kVA		kV/A	V/A	%	(1)	(2)	(3)			V	(4)
400	Dyn11	15/15,4	410/563,3	4	ONAN	F43	D400	DGPT			TTN
Installation postérieure au 1er janvier 2010 (NF C 13-200) ou au 18 octobre 2015 (NF C 13-100) : - Présence d'un bac de rétention du diélectrique											

(1) Symboles littéraux pour les modes de refroidissement

Nature de l'agent de refroidissement	Symbole	Nature de la circulation	Symbole
Huile minérale	O	Naturelle	N
Huile végétale	K	Forcée	F
Askarel	L	Forcés et dirigée dans les enroulements	D
Gaz	G		
Eau	W		
Air	A		
Isolant solide	S		

Ordre des symboles littéraux

1ère lettre	2ème lettre	3ème lettre	4ème lettre
Concerne l'agent de refroidissement qui est en contact avec les enroulements		Concerne l'agent de refroidissement qui est en contact avec le système de refroidissement extérieur	
Nature de l'agent de refroidissement	Nature de la circulation	Nature de l'agent de refroidissement	Nature de la circulation

Exemple : ONAN - Diélectrique : huile minérale à circulation naturelle; refroidissement par air à convection naturelle.

- (2) **F** : Fusibles **D** : Disjoncteur
- (3) **DGPT** : Détecteur Gaz, Pression, Température
DMCR : Dispositif de Mesure et Contrôle de Régime
Buchholz : Détecteur de gaz au sein du diélectrique
- (4) **TNR** : Neutre directement relié à la terre; ensemble de prises de terre (HT, Neutre et BT) interconnecté
TTN : Neutre directement relié à la terre; prise de terre HT séparée de la prise de terre du Neutre et des masses BT interconnectées
ITR : Neutre isolé de la terre; ensemble de prises de terre (HT, Neutre et BT) interconnecté
ITN : Neutre isolé de la terre; prise de terre HT séparée de la prise de terre du Neutre et des masses BT interconnectées
ITS : Neutre isolé de la terre; prise de terre HT du Neutre et des masses BT, séparées

II.1-4 DISTRIBUTION BT ET DISTRIBUTION HT

La distribution est réalisée le plus souvent par des câbles U1000R2V et ou AO5VVU posés sur chemin de câbles, fixés aux parois ou passés dans les vides de construction et H07VU sous ICD en encastré.

Les protections sont regroupées sur des armoires et tableaux répartis dans l'établissement (voir chapitre IV.4 ci-après).

Les armoires électriques des bâtiments salle de classe se situent dans les gaines électriques.

Pour le détail de la distribution, se reporter aux pages de mesures du chapitre IV.4 éventuellement complétées par le schéma synoptique.

Les installations haute tension sont uniquement présentes dans le poste de livraison et de transformation (voir chapitre II.1-3).

II.1-5 CONSTITUTION DU RÉSEAU DE TERRE ET NATURE DES PRISES DE TERRE : STRUCTURE DU RÉSEAU DE TERRE ET DU RÉSEAU DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Les prises de terre de l'établissement ne sont pas interconnectées entre elles.

Désignation	Localisation	Constitution des prises de terre
Prise de terre des masses du poste et du neutre (interconnectées)	Poste de transformation	Constitution indéterminée
Prise de terre des masses B.T.	TGBT	Constitution indéterminée
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât B	Constitution indéterminée
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât D	Constitution indéterminée
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât C	Constitution indéterminée
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât E	Constitution indéterminée

Les conducteurs de protection sont incorporés aux canalisations d'alimentation des appareils.
Une liaison équipotentielle principale est réalisée entre les éléments susceptibles de propager un potentiel extérieur et le conducteur principal de protection.

II.1-6 INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

L'effectif est indiqué dans le dossier technique (voir chapitre 0.2). L'effectif global est égal à 990 personnes. L'effectif public est égal à 840 personnes.

Dans cet établissement, une installation fixe d'éclairage de sécurité assurant le balisage et l'ambiance est obligatoire.
Compte tenu de l'effectif, les locaux concernés sont les suivants :

- salles restaurant (balisage)
- Escalier, circulation, salle de permanence (balisage)
- Réfectoire (ambiance)

Dans cet établissement, l'éclairage de sécurité réalisé assure le balisage des issues et l'éclairage d'ambiance de certains locaux (Réfectoire).

L'éclairage de sécurité est réalisé à l'aide de blocs autonomes à incandescence et à fluorescence de type non permanent, dont certains sont équipés de test automatique. La mise à l'état de repos des blocs autonomes est réalisée à partir de plusieurs points de commande (Tableau général de chaque bâtiment).

II.2 ALIMENTATIONS - TENSIONS ET NATURE DES COURANTS

A - Source externe

Le branchement est souterrain.

L'alimentation de l'établissement est faite à partir du réseau HT du distributeur d'énergie.

Les caractéristiques principales du branchement sont les suivantes : puissance = 400 kVA, tension = 15 kV.

Origine de l'installation vérifiée : cellules arrivées.

Situation du dispositif de coupure et de sectionnement : Poste de transformation préfabriqué en limite de propriété.

B - Source interne

Sans objet.

C - Tensions normales d'utilisation

Source	Installations concernées	Tension (V)	CA/CC (1)	Nbre phases	Neutre distribué	Schéma (2)	F (Hz)
Transfo HT/BT	Ensemble des installations	230/400 (BT)	CA	3	Oui	TT	50

(1) **CA** Courant Alternatif - **CC** Courant Continu

(2) Schéma des liaisons à la terre : **TN** = mise au neutre; **TT** = neutre directement relié à la terre; **IT** = neutre isolé ou relié à la terre par une impédance limitant le courant de défaut; **IND** = régime de neutre indéterminé ou, mode de protection contre les contacts indirects sans coupure de l'alimentation : **TBTS** - **TBTP** = Installation à très basse tension de sécurité ou de protection; **SEPA** = Séparation de circuits

II.3 CLASSEMENT DES LOCAUX : LOCAUX ET LIEUX DE TRAVAIL SPECIAUX (R. 4215-11 du Code du Travail) - INFLUENCES EXTERNES

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - DEGRES DE PROTECTION

RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE DU CORPS HUMAIN BB1 : Conditions sèches ou humides BB2 : Conditions mouillées BB3 : Conditions immergées PRÉSENCE DE CORPS SOLIDES SUSCEPTIBLES DE PENETRER DANS LE MATERIEL AE1 : Négligeable IP 2X AE2 : Petits objets (2.5 mm) IP 3X AE3 : Très petits objets IP 4X AE4 : Poussière IP 5 X (protégé) IP 6X (étanche) PROTECTION CONTRE L'ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES Non protégé IP 0X A : Avec le dos de la main IP 1X ou IP XXA B : Avec un doigt IP 2X ou IP XXB C : Avec un outil IP 3X ou IP XXC D : Avec un fil IP 4X ou IP XXD	PRÉSENCE DE SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES AF1 : Négligeable AF2 : Agents d'origine atmosphérique AF3 : Intermittente ou accidentelle AF4 : Permanente PRÉSENCE DE LIQUIDES SUSCEPTIBLES DE PENETRER DANS LE MATERIEL AD1 : Négligeable IP X0 AD2 : Chutes de gouttes d'eau IP X1 ou X2 AD3 : Aspersion d'eau IP X3 AD4 : Projections d'eau IP X4 AD5 : Jets d'eau IP X5 AD6 : Paquets d'eau IP X6 AD7 : Immersion IP X7 AD8 : Submersion IP X8	NATURE DES MATIÈRES TRAITÉES OU ENTREPOSÉES BE1 : Risques négligeables BE2 : Risques d'incendie BE3 : Risques d'explosion BE4 : Risques de contamination RISQUE DE CHOCS MECANIQUES Degré de protection AG1 : Faibles (0.2 J) IK 02 AG2 : Moyens (2 J) IK 07 AG3 : Importants (5 J) IK 08 AG4 : Très importants (20 J) IK 10
--	---	--

En l'absence d'indication fournie lors de son intervention, le vérificateur s'est référé au guide UTE C 15-103 (Influences externes) pour déterminer le classement des locaux sauf pour le risque d'explosion (classe d'influence externe BE3) dont le classement est sous la responsabilité du chef d'établissement (art. R 4227-52 du code du travail). Le Chef d'Etablissement devra valider le classement des locaux ci-dessous et les influences externes correspondantes; sauf avis contraire de sa part, les influences externes précisées ci-dessous sont applicables à l'établissement.

II.3-1 LIEUX DE TRAVAIL SPÉCIAUX (R. 4215-11 DU CODE DU TRAVAIL) OU POUR LESQUELS LA NORME NF C 15-100 PRESCRIT DES PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Les influences externes autres que celles indiquées ci-dessous sont considérées comme étant normales et sont celles figurant en II.3-2.

Désignation	Article du Code du Travail	Influences externes	IP min imum	IK min imum
Garage		AG3	20	08
Réserve outillage		AG3	20	08
Chambre froide		AD2/4/5-AG2	21/24/25	07
Zone de plonge		AD3-AG2	23	07
Cuisine (grande) (dans ERP)	R. 4215-12	AD3/5-AG1/3-BE2-BE4-AF3	23/25	02/08
Salle d'eau		AD2/AD4-BB3	21/24	02
Salle de WC à cuvette (à l'anglaise)		AD2-AG2	21	07
Sanitaires collectifs		AD3-AG2	23	07
Installation extérieure		AE2-AD4/5-AG2	34/35	07
Atelier menuiserie	R. 4215-12	AG3-AE4-BE2	50/60	08
Atelier maçonnerie		AG3-AE4	50	08
ERP 1er groupe : Dépôt, réserve	R. 4215-12	AG3-BE2	20	08
Bureau		AE1-AD1-AG1	20	02
Salle d'eau		BB3		
Volume 0		AD7	27	02
Volume 1 ou 2		AD4	24	02
Volume 3		AD2	21	02
Dépôt ou réserve	R.4215-12	AG3-BE2	20	08

II.3-2 AUTRES LOCAUX ET EMPLACEMENTS

- Ils présentent les classes d'influences externes énumérées ci-dessous :

Température	AA4 ou AA5
Présence d'eau	AD1
Présence de corps solides	AE1
Présence de substances corrosives ou polluantes	AF1
Chocs mécaniques	AG1
Vibrations	AH1
Résistance électrique du corps humain	BB1
Contacts avec le potentiel de la terre	BC1, BC2 ou BC3
Nature des matières traitées ou entreposées	BE1

La liste détaillée des locaux et emplacements concernés est reproduite au chapitre IV.5.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Ce chapitre définit en détail les examens effectués par le vérificateur, en référence aux textes réglementaires applicables.

Les constatations du vérificateur permettent, pour chaque prescription, de déterminer si la prescription est, ou non, sans objet pour les installations vérifiées et si celles-ci sont, ou non, conformes. En cas de non-conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I sous le numéro figurant au droit de la prescription.

Seuls sont inclus dans le présent rapport les sous-chapitres ci-dessous marqués d'un X, les autres étant sans objet pour l'installation examinée.

p III-H Vérification des installations Haute Tension par référence au Code du Travail

Références **p** Norme NF 13-100 (2001)
 " Norme NF 13-100 (2015)
 " Norme NF 13-200

p III-B Vérification des installations Basse Tension par référence au Code du Travail

Références **p** Norme NF 15-100
 " Norme NF 15-150-1
 " Norme NF 15-150-2
 " Norme NF 17-200

" III-D Vérification des locaux, emplacements et installations mobiles à risques particuliers de choc électrique

p III-S Vérification des éclairages de sécurité

" III-F Locaux à usage médical

Référence " Norme NF 15-211

" III Installations temporaires (installation de chantier)

III-H INSTALLATIONS HAUTE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
III-H.1 DISPOSITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS		
R.4215-11 NF C 13-100 § 311, (321) NF C 13-200 § 321, 322	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de la tension.	conforme
R.4215-11 NF C 13-100 § 32 NF C13-200 § 512 & 522	Adaptation des matériels, y compris les canalisations aux conditions d'influences externes. (degré IP et IK).	conforme
R.4215-11, R.4226-5 NF C 13-100 § 51 NF C 13-200 § 51	Fixation et état mécanique apparent des matériels.	conforme
R.4215-16 NF C 13-100 § 51 NF C 13-200 § 511	Conformité des matériels HT ayant une fonction de sécurité.	conforme
	Mise en oeuvre des canalisations.	
R.4215-9 NF C 13-100 § 52 NF C 13-200 § 521	Mode de pose des canalisations. Adéquation et adaptation des différents modes de pose.	conforme
R.4215-10 NF C 13-200 § 514	Identification du cheminement des canalisations enterrées : - relevé du tracé des canalisations enterrées.	sans objet
R.4215-10 NF C 13-100 § 624, (514) NF C 13-200 § 514	Identification des circuits et des appareillages : Identification des circuits et des matériels (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas...).	conforme
R.4215-10 NF C 13-100 § 524, (514) NF C 13-200 § 514	Identifications des conducteurs isolés : - conducteurs PE (double coloration vert-jaune; utilisation exclusive), - conducteurs neutres.	conforme
R.4215-7	Séparation des sources d'énergie.	
NF C 13-100 § 571 NF C 13-200 § 312 & 531	Sectionnement à l'origine de l'installation et de chaque circuit : - ensemble des conducteurs actifs, - séparation apparente.	conforme
NF C 13-100 § 531 NF C 13-200 § 531	Aptitude au sectionnement du dispositif eu égard à la tension de l'installation : - dispositif conforme aux normes produits	conforme
R.4215-8 NF C 13-200 § 464	Coupe d'urgence : Pour tout circuit ou ensemble de circuits (Coupe omnipolaire, dispositif, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible).	sans objet
	LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE	
R.4215-13 NF C 13-100 § 75, (722) NF C 13-200 § 712	Conditionnement- ventilation.	conforme
R.4226-9 NF C 13-100 § 77, (711 & 722 & 741) NF C 13-200 § 712 & 713	Portes - conditions d'ouverture et de fermeture.	conforme

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100

(2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-H INSTALLATIONS HAUTE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
R.4215-13 NF C 13-100 § 762, (722) NF C 13-200 § 712	Eclairage de sécurité.	non conforme obs. n° 1
R.4215-13 NF C 13-100 § 731, (722) NF C 13-200 § 712	Canalisations étrangères.	conforme
R.4226-9 NF C 13-100 § 624, (624) NF C 13-200 § 624	Affichage et inscriptions.	conforme
R.4215-13 NF C 13-100 § 622, (622) NF C 13-200 § 622	Tabouret, tapis, gants, perches à corps, appareils de vérification d'absence de tension.	conforme
R.4215-4 NF C 13-100 § 526 NF C 13-200 § 521	VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS Séparation des canalisations HT vis-à-vis de la BT.	conforme
	INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE	Cf. III-S ci-après
III-H.2 PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES		
	PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS	
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR ELOIGNEMENT	
NF C 13-100 § 412 NF C 13-200 § 411	Conducteurs nus hors d'atteinte : - poste de type ouvert, - ligne aérienne.	sans objet
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR OBSTACLES OU ENVELOPPES	
NF C 13-100 § 412, (411) NF C 13-200 § 411	Efficacité permanente des obstacles. Degré de protection minimal IP 3X ou IP XXC.	conforme
R.4215-3	VERROUILLAGES, SCHEMAS ET CONSIGNES DE MANOEUVRE	
NF C 13-100 § 461, 462 & 463, (464 & 711 & 741) NF C 13-200 § 464	Verrouillages d'accès cellule, inter-cellule, schémas de verrouillage et consignation.	conforme
	MISE HORS DE PORTEE PAR ISOLATION	
R.4215-3 NF C 13-100 § 412, (411) NF C 13-200 § 411	Enveloppe isolante des conducteurs fixes et des appareillages (état, adaptation à la tension et aux influences externes).	conforme
R.4215-11 NF C 13-200 § 411	Type d'isolant adapté à la tension et à l'environnement.	sans objet
	PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	Cf. III-D ci-après
	PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS	

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-H INSTALLATIONS HAUTE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
	PRISES DE TERRE, CONDUCTEURS DE PROTECTION ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	
R.4215-3 NF C 13-100 § 541, (541) NF C 13-200 § 541	Constitution prise de terre (boucle à fond de fouille ou disposition équivalente) : - absence de risques de dégradation, - connexions entre prises de terre et conducteurs de protection.	conforme
R.4215-3 & 4 NF C 13-100 § (412) NF C 13-200 § 412	Résistance des prises de terre, appropriée à : - la protection contre les risques de contacts indirects, - la protection contre les surtensions des matériels BT, en cas de défaut d'isolement avec une installation à haute tension. (voir le résultat des mesures en IV-3).	conforme
R.4215-3 NF C 13-100 § 542, (542) NF C 13-200 § 528, 542, 543 & 544	Conducteurs de terre et de protection : - nature, section, risques de dégradation, absence d'éléments intercalés en série dans ces conducteurs, - connexion individuelle des conducteurs de protection, - continuité (voir le résultat des mesures en IV-4 et IV-5).	conforme
R.4215-3 NF C 13-100 § 412 & 542, (412 & 541 & 544) NF C 13-200 § 412 & 542	Liaisons équipotentielles principale : - sections et conditions de mise en oeuvre.	conforme
R.4215-3 & 4	MESURE DE PROTECTION PAR COUPURE AUTOMATIQUE	
NF C 13-100 § 413 (412) NF C 13-200 § 412 & 528	Liaison des masses, écrans et armures de câbles à un conducteur de protection.	conforme
NF C 13-100 § 413, (412) NF C 13-200 § 412	Coupure au premier défaut excepté pour les schémas à neutre isolé.	sans objet
III-H-3 PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE		
R.4215-5	Elévation de température, brûlures , mise en oeuvre des matériels :	
NF C 13-100 § 421, 422 & 423, (421 & 422) NF C 13-200 § 421 & 425	- mise en oeuvre du matériel eu égard au danger d'incendie pour les matériaux voisins, - échauffement anormaux du matériel électrique et des canalisations, - dissipation normale de la chaleur dégagée.	conforme
R.4215-6 NF C 13-200 § 432, 527 & 528	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités.	sans objet
R.4215-6 NF C 13-100 § 523, (526) NF C 13-200 § 526	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion.	conforme
R.4215-6	Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes.	
NF C 13-100 § 431, (431 & 523) NF C 13-200 § 431	Protection contre les surcharges : - par disjoncteur, - par fusible.	conforme
NF C 13-100 § 433, (432) NF C 13-200 § 432	Protection contre les courts-circuits : - canalisations correctement protégées contre les courts-circuits.	conforme

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-H INSTALLATIONS HAUTE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
NF C 13-100 § 521 & 522, (523) NF C 13-200 § 523	Section et courants admissibles.	conforme
	MODALITES PRATIQUES	
R.4215-6 NF C 13-200 § 427	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles.	sans objet
R.4215-6 NF C 13-200 § 464	Dispositions interdisant la manoeuvre en charge des sectionneurs.	sans objet
R.4215-6 NF C 13-100 § 531, (432) NF C 13-200 § 531	Pouvoir de coupure des dispositifs de protection.	conforme
R.4215-6 NF C 13-100 § 432 & 433, (422) NF C 13-200 § 422, 431 & 432	Protection des transformateurs contre les surintensités et les défauts internes.	conforme
R.4215-6 NF C 13-100 § 432, (422) NF C 13-200 § 422, 423 & 424	Prévention des risques d'incendie dans les installations : - où il est fait usage de diélectriques liquides inflammables - où sont utilisés des transformateurs de type "secs".	conforme
R.4226-7 NF C 13-100 § 616 & 63, (616) NF C 13-200 § 616	Absence de fuite et niveau du diélectrique liquide.	conforme

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
III-B-1 DISPOSITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS		
R.4215-11 NF C 15-100 § 512	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de la tension.	conforme
R.4215-11 NF C 15-100 § 512	Adaptation du matériel, y compris les canalisations, aux influences externes. (Degrés IP et IK).	
NF C 15-100 § 512	Matériels électriques et influences externes	non conforme obs. n° 29 et 2
NF C 15-100 § 522	Canalisations et influences externes	conforme
	LOCAUX ET EMBLEMES SPECIAUX	
NF C 15-100 § 701	Adaptation du matériel aux volumes des salles d'eau	conforme
NF C 15-100 § 702	Adaptation du matériel aux volumes des piscines et autres bassins	sans objet
NF C 15-100 § 703	Adaptation du matériel aux volumes des saunas	sans objet
NF C 15-100 § 704	Adaptation du matériel des installations de chantier	cf III-temporaire
NF C 15-100 § 705	Adaptation du matériel des installations agricoles	sans objet
NF C 15-100 § 706	Adaptation du matériel des enceintes exiguës	sans objet
NF C 15-100 § 708	Adaptation du matériel aux installations des parcs et caravanes	sans objet
NF C 15-100 § 709	Adaptation du matériel aux marinas	sans objet
NF C 15-100 § 711	Adaptation du matériel aux installations temporaires de structures, baraques, stands dans les champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'exposition ou de spectacle	sans objet
R.4215-11 et R.4226-5 NF C 15-100 § 530	Fixation et état mécanique apparent des matériels.	non conforme obs. n° 4, 9, 10, 26, 30, 31, 33 et 23
R.4215-16 NF C 15-100 § 511	Conformité des matériels : Matériels ayant une fonction de sécurité conformes à une norme française, ou à une spécification technique européenne équivalente.	conforme
R.4215-9	Mise en oeuvre des canalisations.	
NF C 15-100 § 521	Mode de pose des canalisations.	conforme
NF C 15-100 § 527	Choix et mise en oeuvre pour limiter la propagation du feu	conforme
NF C 15-100 § 528	Voisinage avec d'autres canalisations	conforme
NF C 15-100 § 529	Règles particulières aux différents mode de pose	non conforme obs. n° 15, 19, 24, 25 et 28
R.4515-10 NF C 15-100 § 514	Identification du cheminement des canalisations enterrées : - relevé du tracé des canalisations enterrées.	non conforme obs. n° 3
R.4215-3 NF C 15-100 § 612	Isolement (voir le résultat des mesures d'isolement en IV-4 et IV-5).	conforme

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
R.4215-10 NF C 15-100 § 514	Identification des circuits et des appareillages : Identification des circuits et des matériels (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas ...).	non conforme obs. n° 5
R.4215-10 NF C 15-100 § 514	Identification des conducteurs isolés : - conducteurs PE ou PEN (double coloration vert-jaune ; utilisation exclusive) - conducteurs neutres.	conforme
R.4215-7	Séparation des sources d'énergie.	
NF C 15-100 § 462	Sectionnement à l'origine de l'installation et de chaque circuit (ou groupement de circuits pouvant être associés) : - ensemble des conducteurs actifs (à l'exception du PEN).	conforme
NF C 15-100 § 536	Aptitude au sectionnement du dispositif eu égard à la tension de l'installation : - dispositif conforme aux normes produits - dispositif respectant une distance d'isolement après ouverture.	conforme
R.4215-8 NF C 15-100 § 463 & 536	Coupure d'urgence : Pour tout circuit terminal ou ensemble de circuits terminaux (coupure omnipolaire, dispositif, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, .),.	conforme
	LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE	
R.4215-13 NF C 15-100 § 781	Conditionnement-ventilation.	conforme
R.4226-9 NF C 15-100 § 781	Portes - conditions d'ouverture et de fermeture.	conforme
R.4215-13 NF C 15-100 § 781	Eclairage de sécurité.	conforme
R.4226-9 NF C 15-100 § 781	Affichage et inscriptions.	conforme
R.4215-4 NF C 15-100 § 528	VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS Séparation des canalisations BT vis-à-vis de la HT.	conforme
	INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	Voir III-S ci-après

III-B-2 MATERIELS AMOVIBLES

R.4226-12 Arrêté du 20 décembre 2011	Matériels amovibles : condition de raccordement et d'utilisation	
Art. 2	Tension d'alimentation des appareils amovibles, semi-fixes ou portatifs à main.	conforme
Art. 3	Choix du matériel en fonction des influences externes (degrés IP et IK).	conforme
Art. 4 & 5 NF C 15-100 § 559 & 555	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs : - câbles renfermant tous les conducteurs y compris le conducteur de protection - gaine appropriée, - protection contre les efforts mécaniques sur les connexions.	non conforme obs. n° 16
Art. 6 NF C 15-100 § 555	Réunion ou séparation prise de courant > 32A hors charge.	sans objet
Art. 7 NF C 15-100 § 706	Travaux à l'intérieur d'enceintes conductrices exigües, effectués à l'aide de matériels portatifs à main : - emploi de TBTS ou TBTP, ou - protection par séparation électrique des circuits, assortie d'exigences supplémentaires - lampes baladeuses alimentées en TBTS ou TBTP (exclusivement).	sans objet

III-B-3 PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
	A-PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS	
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR ELOIGNEMENT	
NF C 15-100 § 529	Conducteurs nus hors d'atteinte (traversé de cours, voisinage bâtiments).	sans objet
NF C 15-100 § 411 An. B2	Distance parties actives accessibles	sans objet
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR BARRIERES OU ENVELOPPES	
NF C 15-100 § 411 An. A2	Efficacité permanente des barrières ou enveloppes, Degré de protection minimal IP 2X ou IP XXB.	non conforme obs. n° 8, 27 et 32
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR OBSTACLES	
NF C 15-100 § 411 An. B1	Efficacité permanente des obstacles. mesure applicable aux locaux de services électriques réservés aux personnes qualifiées	sans objet
R.4215-3	MISE HORS DE PORTEE PAR ISOLATION	
NF C 15-100 § 411 An. A1	Enveloppe isolante des conducteurs fixes et des appareillages (état, adaptation à la tension et aux influences externes).	conforme
	PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	sans objet
	B-PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS	
	B1-PRISES DE TERRE, CONDUCTEURS DE PROTECTION ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	
R.4215-3 NF C 15-100 § 542	Constitution prise de terre (boucle à fond de fouille ou disposition équivalente) : - absence de risques de dégradation - connexions entre prises de terre et conducteurs de protection.	conforme
R.4215-3 & 4 NF C 15-100 § 411, 442 & 542	Resistance de la prise de terre, appropriée : - la protection contre les risques de contacts indirects - la protection contre les surtensions, en cas de défaut d'isolement avec une installation à haute tension. (voir le résultat des mesures en IV-3)	conforme
R.4215-3	Conducteurs de protection et conducteur de terre :	
NF C 15-100 § 543	- nature, section, risques de dégradation, absence d'éléments intercalés en série dans ces conducteurs - connexion individuelle des conducteurs de protection.	conforme
NF C 15-100 § 411	- liaison des masses au conducteur de protection.	non conforme obs. n° 11, 18, 21 et 22
NF C 15-100 § 543	- continuité (voir le résultat des mesures en IV-4 et IV-5).	non conforme obs. n° 13 et 14
R.4215-3 NF C 15-100 § 411 & 544	Liaison équipotentielle principale : - section et condition de mise en oeuvre.	non conforme obs. n° 12
	B2-MESURES DE PROTECTION EN BT PAR COUPURE AUTOMATIQUE DE L'ALIMENTATION	
R.4215-3 NF C 15-100 § 415, 544	Liaison équipotentielle supplémentaire : - éléments à relier - réalisation.	conforme

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
NF C 15-100 § 701	Locaux et emplacements spéciaux Salles d'eau: - protection par DDR HS - LES (voir rubrique liaison équipotentielle supplémentaire)	conforme
NF C 15-100 § 702	Piscines et autres bassins: - protection par DDR HS - LES (voir rubrique liaison équipotentielle supplémentaire)	sans objet
R.4215-3	Protection par dispositif différentiel résiduel :	
NF C 15-100 § 531	Règles générales : - type, seuil, installations - essai (voir chapitre IV-4).	conforme
NF C 15-100 § 411 & 415	Protection complémentaire par DDR HS : - circuits prises de courant au plus égale à 32A - autres situations (AD4, installations temporaires, influences externes "sévères", protection complémentaire contre les contacts directs).	conforme
R.4215-3	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA TN	sans objet
R.4215-3	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA TT	
NF C15-100 § 411, 531 & 612	Coupure au 1er défaut : - par dispositifs sensibles au courant de défaut (dispositifs à courant différentiel résiduel : DDR) (voir le résultat de la vérification des dispositifs DR en IV-4).	conforme
NF C15-100 § 411	Raccordement des masses à une prise de terre, par des conducteurs de protection (PE). Interconnexion des masses en aval d'un même dispositif DR. Continuité PE (cf. ci-dessus).	conforme
R.4215-3	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA IT	sans objet
	B3-MESURES DE PROTECTION SANS COUPURE AUTOMATIQUE	
R.4215.3 NF C 15-100 § 411	INSTALLATIONS EN TRES BASSE TENSION TBTF : Mise en oeuvre d'un schéma des liaisons à la terre approprié, et raccordement des masses à un conducteur de protection.	sans objet
R.4215-3	PROTECTION PAR DOUBLE ISOLATION OU ISOLATION RENFORCEE	
NF C 15-100 § 412	Emploi de matériels de la classe II ou équivalent. Canalisations : câbles équivalent à la classe II, mise en oeuvre. Ensembles d'appareillages: matériels de classe II, installés de sorte à ne pas nuire à l'efficacité de la protection. Conducteur présent PE dans l'installation fixe.	conforme
R.4215-3 R.4215-4	PROTECTION PAR SEPARATION ELECTRIQUE DES CIRCUITS	
NF C15-100 § 413	Protection par séparation électrique : - alimentation d'un seul appareil - alimentation par transformateur de séparation [norme NF EN 61-558-4 (C 52-558-2-4) ou NF EN 60-742 (C52-742)] ou par source de degré de sécurité équivalent - circuit secondaire de faible étendue et relié en aucun point à la terre ou à d'autres circuits - nature et mise en oeuvre des canalisations du circuit séparé - absence de liaison des masses du circuit séparé avec un conducteur PE.	sans objet
R.4215-3.1	INSTALLATIONS A TRES BASSE TENSION TBTS ET TBTP	

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
NF C 15-100 § 414	TBTS ou TBTP : - alimentation par transformateur conforme à la norme NF EN 61558-2-6 (C 52-558-2-6) ou NF EN 60-742 (C 52-742) ou par source de degré de sécurité équivalent - isolation ou séparation des conducteurs vis-à-vis des conducteurs d'autres installations - isolation ou séparation des parties actives vis-à-vis des parties actives d'autres installations. TBTS : - parties actives non reliées à la terre ou à des conducteurs de protection d'autres installations.	sans objet
	B4-INSTALLATIONS A COURANT CONTINU	
R.4215-3 NF C 15-100 § 312.4	Protection par mise à la terre des masses	Cf.B1 ci-avant
R.4215-3 NF C 15-100 § 411	Protection par coupure automatique de l'alimentation - respect des règles concernant les schémas - règles spécifiques aux réseaux continus	sans objet
III-B-4 PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE		
R.4215-5	Elévation de température, brûlures, mise en oeuvre des matériels :	
NF C 15-100 § 421, 422, 423 & 559	- mise en oeuvre du matériel eu égard au danger d'incendie pour les matériaux voisins - échauffement anormal du matériel électrique et des canalisations - dissipation normale de la chaleur dégagée.	conforme
R.4215-6 NF C 15-100 § 434, 435 & 535	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités.	conforme
R.4215-6 NF C 15-100 § 526	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion.	conforme
R.4215-6	Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes :	
NF C 15-100 § 430 à 433, 524	Protection contre les surcharges : - par disjoncteur - par fusible.	conforme
NF C 15-100 § 434 & 533	Protection contre les courts-circuits : - canalisations correctement protégées contre les courts-circuits.	conforme
NF C 15-100 § 523	Section et courants admissibles.	conforme
	MODALITES PRATIQUES	
R.4215-6 NF C 15-100 § 421	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles.	conforme
R.4215-6 & R 4215-12 NF C 15-100 § 536	Dispositions interdisant la manoeuvre en charge des sectionneurs. (Pour les PC de courant assigné supérieurs à 32A voir les dispositions de III-B2 matériel amovible).	conforme
R.4215-6 NF C 15-100 § 533	Pouvoirs de coupure des dispositifs de protection.	non conforme obs. n° 6
R.4215-6 NF C 15-100 § 421	Prévention des risques d'incendie dans les installations : - où il est fait usage de diélectriques liquides inflammables en quantité supérieure à 25 l en classe 01 ou K1, 50 l en classe K2 ou K3. - où sont utilisés des transformateurs de type "secs".	conforme
R.4215-12	Locaux ou emplacements présentant des dangers d'incendie.	

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
NF C 15-100 § 422	Prescriptions spécifiques pour les installations électriques des locaux et emplacements à risques d'incendie : - installations électriques limitées - canalisations non noyées non propagatrice de la flamme (catégorie C2 pour les câbles) - traversées de canalisations électriques étrangères - situation des dispositifs de protection des canalisations contre les surcharges et contre les courts-circuits - protection des circuits par DDR au plus égal à 300 mA en schémas TT et TN - conducteurs PEN interdits - protection des moteurs contre les températures excessives.	conforme
R.4215-12	Locaux ou emplacements à risques d'explosion.	
NF C 15-100 § 424	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion : - installations électriques limitées - choix des matériels - courant admissible réduit dans les conducteurs - canalisations non propagatrice de la flamme (catégorie C2 pour les câbles) - obturation des caniveaux, conduits, fourreaux etc, et traversées de parois - choix des canalisations - protection à l'origine contre les surcharges et courts-circuits les circuits alimentant de tels emplacements - protection des circuits par DDR au plus égal à 300 mA en schémas TT et TN - conducteurs PEN interdits - liaisons équipotentielle - dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - machine tournante et transformateur : protection contre les surcharges et courts-circuits.	sans objet
III-B-5 REGLES POUR LES INSTALLATIONS EXTERIEURES (R.4215-14 et R.4215-15)		
	INSTALLATIONS EXTERIEURES	sans objet
III-B-6 REGLES POUR LES INSTALLATIONS ENSEIGNES LUMINEUSES		
	INSTALLATION D'ENSEIGNE LUMINEUSE	sans objet

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-S INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE (R.4215-17 et R.4226-13 et arrêté du 14 décembre 2011)

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
III-S1 ECLAIRAGE DE SECURITE		
Arrêté du 14 décembre 2011	Installation d'éclairage de sécurité.	
Art. 1	Application des règles ERP pour les locaux accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salle de conférence, salle de réunion si elles sont plus contraignantes que celles du Code du Travail.	conforme
Art. 2	Installation fixe d'éclairage de sécurité.	Pour mémoire
Art. 5	Eclairage d'évacuation : balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues.	conforme
Art. 6	Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique : 5 lm/m², obligatoire dans les locaux recevant plus de 100 personnes avec une densité supérieure à 1 personne par 10m².	conforme
Art. 8	Eclairage de sécurité alimenté par source centrale (batterie d'accumulateur) :	sans objet
Art. 9	Eclairage de sécurité par blocs autonomes : - conformité à la NF EN 60598-2-22 et série NF C 71-800, - adapté aux risques de température ambiante élevée et zones à risque d'explosion, - type de blocs et flux lumineux (blocs avec dispositif SATI conforme à NFC 71-820) - mise à l'état de repos - branchement des dérivations d'alimentation. - nombres de blocs principaux : - par local, pour l'éclairage d'ambiance ou anti-panique (≥ 2) - par parcours, pour l'éclairage d'évacuation (≥ 2).	conforme
Art. 10	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou à l'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension.	Pour mémoire
Art. 11	Maintenance et entretien : - état de fonctionnement.	non conforme obs. n° 17, 20 et 7
Art. 12	Lampes de rechange de l'éclairage de sécurité.	Pour mémoire

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS

Ce chapitre comporte l'étendue, les méthodologies des mesurages et le résultat des différentes mesures effectuées sur les différents composants de l'installation électrique.

Si pour des raisons d'impossibilité matérielle (impossibilité de mise hors tension, inaccessibilité, etc) des vérifications n'ont pu être effectuées, les éléments concernés sont repérés dans la colonne Observations des tableaux du chapitre IV par les indications suivantes : "NVI" non vérifié pour cause d'inaccessibilité, "NVE" non vérifié pour cause d'exploitation.

IV.0 APPAREILS DE MESURES UTILISÉS

	Désignation
Isolement :	METRIX MX 435B
Résistance de prise de terre :	METRIX MX 435B
Résistance de boucle de défaut :	PONTA OHMS
Continuité des circuits de protection :	CF 30
Dispositif à courant différentiel résiduel :	PONTA MESURE
Contrôleur permanent d'isolement (CPI) :	PONTA MESURE

Lorsque dans les tableaux IV.4 et IV.5 du présent chapitre, un résultat ne satisfait pas aux critères définis au chapitre IV.1-3 ci-après, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit dudit résultat.

Un composant de l'installation peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants. Dans ce cas, l'observation porte sur des prescriptions autres que celles visées par le présent chapitre et elle est explicitée au chapitre I.

IV.1 ETENDUE ET MÉTHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

IV.1-1 ETENDUE DES MESURES

Dans le cadre de la vérification, il a été procédé conformément au paragraphe 2 de l'annexe I et au paragraphe 2.6 de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2011 aux mesures suivantes :

- * Résistance d'isolement des circuits BT sur :
 - les appareils portatifs à main et mobiles de classe I,
 - les matériels fixes et semi-fixes de classe I dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse,
 - les circuits dont le dispositif différentiel est défectueux ou absent.
- * Continuité de mise à la terre de la totalité des appareils, prises de courant et appareils d'éclairages fixes pour une vérification initiale ou sur demande de l'inspection du travail et avec un échantillonnage pour les vérifications périodiques correspondant :
 - à la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux et de la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux,
 - au tiers des appareils d'éclairages fixes,
 - à la totalité des autres masses.
- * Continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution.
- * Essais de tous les dispositifs à courant différentiel résiduel existants.
- * Résistance de la ou des prises de terre. Dans le cas où la prise de terre est constituée par un réseau maillé équipotentiel (dont l'étendue rend la mesure non significative), la valeur de la continuité du circuit de protection correspondant est indiquée dans le tableau des prises de terre du chapitre IV.3.
- * Contrôle de fonctionnement des contrôleurs permanent d'isolement existants.

IV.1-2 MÉTHODOLOGIE DES MESURAGES

La méthodologie repose sur les dispositions des chapitres 61 et 62 de la Norme NF C 15-100.

Mesure de la résistance d'isolement en basse tension

La mesure est effectuée entre chaque conducteur actif et la terre sous une tension adaptée à la tension assignée du circuit.

Mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielle et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution.

La mesure est effectuée entre chaque masse concernée et le point le plus proche de la liaison équipotentielle principale ; en général, ce point est constitué par le distributeur de terre du tableau de distribution correspondant.

Pour la mesure des liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant : la mesure est effectuée entre chaque bornier de terre d'un tableau de distribution d'un niveau et le bornier de terre du tableau du niveau suivant. En cas d'impossibilité, il sera procédé à une vérification visuelle des connexions.

Le courant de mesure est de 200 mA au maximum sous une tension inférieure à 24 V.

Essai de fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel

Il est effectué selon l'une des 2 méthodes suivantes :

Méthode 1 (Annexe B du titre 6 de la NF C 15-100) : en raccordant l'appareil de mesure en aval du dispositif, entre une phase et un conducteur de protection relié à la terre (méthode du défaut "réel")

ou

Méthode 2 (Annexe B du titre 6 de la NF C 15-100) : en raccordant l'appareil de mesure entre un conducteur actif en amont et un autre conducteur actif en aval (essai amont / aval ou méthode de défaut "fictif"). Le courant de déclenchement est mesuré en réduisant progressivement la valeur de la résistance variable incorporée à l'appareil de mesure (seule la méthode 2 est utilisable dans les installations réalisées en schéma IT).

Mesure de la résistance des prises de terre

Elle est effectuée selon l'une des quatre méthodes suivantes :

Méthode n°1 (2 piquets)

La mesure requiert la création de 2 prises de terre auxiliaires : l'une permet d'injecter le courant de mesure, l'autre est utilisée pour la mesure de la chute de tension engendrée par ce courant.

La prise de terre auxiliaire n° 1, servant à l'injection de courant, est placée à une distance suffisante de la prise de terre à vérifier pour que leurs zones d'influence ne se chevauchent pas (si possible, une trentaine de mètres). La prise de terre auxiliaire n°2 est placée approximativement à mi-distance des autres prises de terre.

Afin de vérifier l'exactitude de la valeur de résistance directement affichée par l'appareil, deux autres mesures sont effectuées en déplaçant la prise n°2 d'environ 6 m de part et d'autre de la position initiale.

Si les 3 mesures sont concordantes (écarts inférieurs à 20%) la valeur retenue est la valeur moyenne.

Si les mesures ne sont pas concordantes, une nouvelle série de mesures est réalisée en éloignant la prise de terre n°1.

Méthode n°2 (mesure avec un piquet)

Cette mesure est basée sur le même principe que celle avec deux piquets.

Elle n'est utilisable qu'en schéma TT, la prise de terre de la source servant de prise n° 1.

Méthode n°3 (sans piquet)

Cette mesure s'effectue par enserrage du câble relié à la prise de terre avec une ou plusieurs pinces ampèremétriques : l'une injecte une tension, tandis que l'autre mesure le courant qui passe effectivement.

Cette mesure ne s'applique qu'aux prises de terre montées en parallèle, ceci afin de permettre le bouclage du courant.

Méthode n°4 (mesure de résistance de la boucle de défaut : utilisable en schéma TT)

La mesure est réalisée à l'aide d'un appareil de mesure adapté.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

L'essai est réalisé au moyen d'un jeu de résistances destinées à provoquer le déclenchement de la signalisation et à vérifier la validité de l'affichage numérique lorsque le CPI en est équipé.

IV.1-3 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Mesures d'isolement

Les mesures d'isolement réalisées pour les installations du domaine BT entre conducteurs actifs et terre, sont comparées aux valeurs définies à l'article 612.3 de la norme NF C 15-100.

La mesure d'isolement est jugée satisfaisante si la valeur mesurée est supérieure aux valeurs suivantes :

- 0,5 M Ohm (sous 500 Volts) en BT < 500 Volts
- 1 M Ohm (sous 1 000 Volts) en BT > 500 Volts

Mesures de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielle et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par les références précisées ci-dessous :

a) Lors des vérifications initiales ou sur demande de l'Inspection du Travail

- Pour les installations du domaine BT :
paragraphe D 6.2 du guide UTE C 15-105 dans le cas des installations en schéma TN ou IT en l'absence de note de calcul, la résistance des conducteurs de protection est calculée puis comparée aux valeurs du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105
paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 dans le cas des installations en schéma TT.
- Pour les installations des domaines HTA et HTB :
section 413 et 613 de la norme NF C 13-100
parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée.

b) Lors des vérifications périodiques :

- Pour les installations du domaine BT :
paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 quel que soit le schéma des liaisons à la terre.
- Pour les installations des domaines HTA et HTB :
section 613 de la norme NF C 13-100
parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée.

Mesures des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par :

- les articles 411 et 442 de la norme NF C 15-100,
- l'annexe 4.1 du chapitre 41 de la norme NF C 13-100,
- l'article 412 de la norme NF C 13-200.

En schéma TT, la mesure est jugée satisfaisante, si la valeur mesurée est inférieure aux valeurs suivantes :

- 50 Ω pour un dispositif différentiel 1 A,
- 100 Ω pour un dispositif différentiel 500 mA,
- 166 Ω pour un dispositif différentiel 300 mA.

Essais des dispositifs DR

I_{dn} étant le courant assigné de déclenchement différentiel, il est vérifié que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est compris entre $I_{dn}/2$ et I_{dn} .

Essais des CPI

Les essais, réalisés par référence au document UTE C 63-080, comportent :

- le fonctionnement du dispositif d'essai incorporé,
- le fonctionnement de la signalisation optique incorporée,
- l'existence et le fonctionnement de la signalisation reportée,
- le fonctionnement de l'affichage numérique pour les CPI qui en sont équipés.

IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT

Sans objet.

IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE

Désignation	Localisation de la borne principale de terre	Valeur précédente	Valeur relevée	Barrette (état)	Mode de mesure	Obs. n°
Prise de terre des masses du poste et du neutre (interconnectées)	Poste de transformation	1	1	Fermée	Piquets	
Prise de terre des masses B.T.	TGBT	1	1	Fermée	Piquets	
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât B	5	5	Fermée	Boucle	
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât D	6	6	Fermée	Boucle	
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât C	7	7	Fermée	Boucle	
Prise de terre des masses B. T.	gaine technique, Bât E	4	4	Fermée	Boucle	

IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS (BT)

Ces listes regroupent les mesures d'isolement des tableaux, canalisations et récepteurs (d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnés pour faciliter leur identification et leur localisation en particulier s'ils sont affectés d'une non conformité), la vérification de la présence, la mesure de la continuité des conducteurs de protection, les essais des dispositifs DR, l'examen du réglage des dispositifs de protection au regard des sections de conducteurs, et l'examen du pouvoir de coupure des dispositifs de protection.

La valeur du courant de court-circuit maximal dans le cas d'un tableau de distribution, ou le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection est indiqué entre parenthèse à la suite de la désignation du composant. Le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection tient compte des caractéristiques de l'appareil et de son éventuelle association avec le dispositif situé immédiatement en amont. Le pouvoir de coupure indiqué du dispositif est celui correspondant à sa tension d'utilisation ; de ce fait la valeur indiquée peut être inférieure à la valeur du courant de court circuit maximal, sans pour autant qu'une observation soit formulée (par exemple dans le cas d'un départ monophasé).

Eu égard aux caractéristiques des matériels électriques, il n'est pas indiqué de pouvoir de coupure du matériel lorsque la valeur du courant de court circuit maximal est égale ou inférieure à 3 kA.

Si une valeur est portée au droit du titre d'un tableau dans la colonne " PE ", elle indique la mesure de la continuité entre ce dernier et sa référence située en amont.

Nota : Lorsque le résultat d'une mesure n'est pas satisfaisant, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit du résultat.

Un composant de l'installation électrique peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants ; dans ce cas l'observation porte sur des prescriptions autres; elle est explicitée au chapitre I.

Vérification des tableaux et canalisations (page n°1)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)	PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
LIMITE DE PROPRIÉTÉ										
POSTE DE TRANSFORMATION PRÉFABRIQUÉ (Ik = 14 kA)										
Disjoncteur général NSX630N	4X300	381	4I/3 DDN	630/400	3000	250	S			
Coffret poste (Ik = 14 kA)										
Général			1FN /2ID	20/25	30		S			
Relais flair 279	3G1,5	17	1FN	2						
Eclairage poste	3G1,5	17	1FN	2						
PC poste	3X2,5	24	1FN	16						
Résistance anti condensation	3G1,5	17	1FN	4						
Bobine MX + vigirex	2X1,5	17	1FN	2						
BATIMENT G										
REZ DE JARDIN - LOCAL TGBT										
TGBT (Ik = 11,3 kA)										
Général - INV630 + NS630N			4I/3 DDN	630/441	1000	60	S	<2		
Bobine MX (PdC = 20 kA)	2X1,5	17	2DD	6	300		S			
Général C1 à C3 (PdC = 20 kA)			2DD	20	30		S			
C1 - Prise de courant (PdC = 20° kA)	3G2,5	24	1DN	16						
C2 - Eclairage (PdC = 20° kA)	3G1,5	17	1DN	10						
C3 - Télécommande BS (PdC = 20° kA)	2X1,5	17	1DN	6						
Bâtiment B - TDB (PdC = 50 kA)	4X70	171	4D	80						
Bâtiment A - TDA (PdC = 50 kA)	3X50+35	142	4D	80						
Bâtiment G - TDG1 (PdC = 50 kA)	5G16	84	4D	64						
Bâtiment C - TDC (PdC = 50 kA)	5G50	142	4D	80						
Bâtiment E - TDE (PdC = 50 kA)	3X70+50	171	4D	100						
Bâtiment D - TDD (PdC = 36 kA)	3X70+50	171	4D	160						
Départ nouveau four (PdC = 36 kA)	5G35	125	3DDN	125	300		S			
Bâtiment G - TDG2 (PdC = 36 kA)	4X70	206	4D	128						
REZ DE JARDIN - LIVRAISON MARCHANDISE										
TDG1 (Ik = 10,1 kA)										
Général - INV			4I	63						
Général C1 à 5 + C15 (PdC = 20° kA)			3DDN	20	30		S			

- (1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteu DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : PdC par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°2)

			Protection		Dispositif DR											
Désignation - Emplacement	Section	Iz	Type	Calibre	Io	Tempo	Essai	PE	Isol	Obs						
	(mm²)	(A)	(1)	ou réglage (A)		(2)	(3)	(4) ()	(M)	. n°						
C1 à 5 - Prises de courant (PdC = 15° kA)	3G2,5	24	1DN	16	300		S									
Général C6 à 11 (PdC = 20° kA)			3DDN	20												
C6 à 9 - Eclairage (PdC = 15° kA)	3G1,5	17	1DN	10												
C10 - Télécommande (PdC = 15° kA)	2X1,5	17	1DN	10												
C11 - Portail (PdC = 15° kA)	3G1,5	17	1DN	10												
C011 - Attente climatisation (PdC = 15° kA)	3G2,5	24	1DN	16	300		S									
Général C12 à 14 (PdC = 40° kA)			4DD	40												
C12 - TD lingerie (PdC = 20° kA)	5G4	28	3DN	20												
C13 - TD4 - TD6 (PdC = 20° kA)	5G6	36	3DN	32												
C14 - Ascenseur (PdC = 40° kA)	5G6	36	4D	32												
C15 - PC Ascenseur (PdC = 15° kA)	3G2,5	24	1DN	16	30		S									
C15 - PC magasinière (PdC = 15° kA)	3G2,5	24	1DN	16												
PC BAIE (PdC = 20° kA)	3G2,5	24	1DDN	16												
ATELIER AGENT																
Tableau TDG4 (Ik = 4 kA)																
Général			4DD /4C	40/40	30		S									
PC karcher C8	4G2,5	21	3F	16	300		S									
Bobine arrêt d'urgence C1	2X1,5	17	1FN	10												
Projecteur C5 (PdC = 4,5 kA)	3G1,5	17	1DN	10												
C/2 PC (PdC = 4,5 kA)	3G2,5	24	1DDN	16												
2 Circuits PC C3 à C4	3G2,5	24	1FN	16												
2 circuits éclairage C6-7 + télécommande BS	3G1,5	17	1FN	10												
LINGERIE																
Tableau TDG3 (Ik = 4,1 kA)																
Général (PdC = 10 kA)			4DD	25	30		S									
Eclairage C1	3G1,5	17	1FN	10	30		S									
En attente C2	-	-	1FN	10												
PC 10/16A étage C8	3G1,5	17	1FN	16												
PC lave linge C5 (PdC = 4,5 kA)	3G2,5	24	1DN	20												
2 Circuits PC C3 et C7 (PdC = 4,5 kA)	3G2,5	24	1DN	16												
STOCKAGE (ANCIEN GARAGE)																
Tableau TDG6 (Ik = 3 kA)																
Général			4ID	40	30		NVI			NVI						
PC 32A Karcher C1	4G2,5	21	3F	16	30		NVI									
PC 20A C2 (PdC = 8 kA)	3G2,5	24	1DN	15												
PC 16A C3 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16												

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°3)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (0)	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
PC 20A C4 (PdC = 4,5 kA) DEGAGEMENT MONTE CHARGE Tableau TDG2 (Ik = 10,5 kA)	3G2,5	24	2F	16						
Général			4I	160						
Général C52 et C53 - C60N (PdC = 30° kA)			4DD	16	300		S			
Extracteur C52 - C60N	4G1,5	15	4D/ 3DC	10/4						
Extracteur C53 - C60N	4G1,5	15	4D/ 3DC	10/2,5						
Protection voyant DPN (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DDN	6	300		S			
Général éclairage C1 à 4 - C02 - C8 à 10 - C60N (PdC = 30° kA)			4DD	25	300		S			
Eclairage dégagement C1 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage wc C2 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage réfectoire C3 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage préau C4 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Télérupteur réfectoire C01 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	3						
Eclairage dégagement C5 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage réfectoire C6 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Attente C7 (PdC = 6 kA)			1DN	10						
Télérupteur préau C02 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	3						
Eclairage cuisine C8 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Chauffe eau C9 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage préau C10 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Général éclairage vestiaires agents C11 et C12 (PdC = 6 kA)			1DDN	20	30		S			
Eclairages vestiaires agents C11 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage vestiaires agents C12 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Général C11 à C21 + C03 + C04 (PdC = 30° kA)			4DD	25	300		S			
Télécommande BAES C03 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	3						
Eclairage C13 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage C14 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage réfectoire C15 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage service C16 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Télérupteur C04 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	3						
Eclairage réserve C17 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage C18 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage préparation C19 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°4)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Eclairage réfectoire C20 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage lavage C21 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Télerupteur C05 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	10						
Disjoncteur nouvelle minuterie (DT40 10A) (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DN	10						
2 circuits bodet	3G1,5	17	1DN	6						
Lave vaisselle C60 - C120H	4G16	80	4D/ 3DC	63/50	30		S			
Protection Mx C06 (PdC = 6 kA)	2X1,5	17	1DDN	4	300		S			
Général C60, C61 (PdC = 15 kA)			4D	125						
Four C61 - C120N (PdC = 25° kA)	5G35	125	4DD	80	300		S			
Général 39 à C43 - C60N (PdC = 30° kA)			4DD	32	300		S			
Général C30 à C37 - C60N (PdC = 30° kA)			4DD	32	30		S			
Attente C30 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	20						
Marmite C31 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
Attente C32 (PdC = 6 kA)			1DN	16						
PC C33 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
PC C34 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
PC C35 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
PC C36 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	10						
Electrovanne C37 (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	1DN	10						
Climatiseur préparation froid (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	16						
Chambre froide C39 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	16						
Coffret ventilateur (TDG5) - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	10						
En attente C41 (PdC = 6 kA)			1DN	20						
Attente armoire SH froide (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C43 (PdC = 6 kA)	3G2,5	24	1DN	16						
Général C44 à C51 (PdC = 15 kA)			4DD	50	30		S			
PC essoreuse C44 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	10						
PC cuisson C45 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	16						
Climatiseur C46 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	16						
Batteuse C47 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	16						
Cuisson C48 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	20						
Bain marie C49 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	20						
Eplucheuse C50 - C60N (PdC = 30° kA)	5G2,5	21	4D	20						
PC Salle (PdC = 25 kA)	3G2,5	24	2D	16						
Tableau nouveau four								0.5		
Four à vapeur	5G35	125	4I	125						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°5)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
SELF										
Tableau TDG5										
Général			DC	2,5/25						
Alarme	3G1,5	17	1DN	10						
3 Circuits brasseur d'air C1 à 3	3G2,5	24	1DN	10						
Commande contacteur	2X1,5	17	1DN	2						
BATIMENT A										
LOGE										
Tableau TDA										
Général C1 à 29			3DDN	93	1000		S			
Eclairage extérieur	3G1,5	17	1DN /10	10/25						
Logement de fonction C30 C60N	5G16	84	4D	32						
Général C1 à 20			3DDN	40	30		S			
Général C21 à 28			3DDN	32	30		S			
Départ TD A1 Bourse C29	3G25	100	2D	40						
5 Circuits PC 16A C22 à 26	3G2,5	24	1DN	16						
Alarme intrusion C27	3G2,5	24	1DN	16						
PC 16A intendance C28	3G2,5	24	1DN	16						
Télérupteur C1 + Télécommande	2X1,5+2X2,5	17	1DN	3						
Eclairage patio C2	3G1,5	17	1DN	10						
Alarme incendie C3	3G1,5	17	1DN	10						
Horloge mère C4	3G1,5	17	1DN	10						
3 Circuits climatiseurs C5 à 7	3G1,5	17	1DN	16						
Eclairage logement de fonction C8	3G1,5	17	1DN	10						
Alim amplificateur C9	3G1,5	17	1DN	10						
Alim redresseur C10	3G1,5	17	1DN	10						
Portail C11	3G1,5	17	1DN	10						
2 Circuits climatiseurs C12-13	3G1,5	17	1DN	16						
Climatiseur salle de réunion	3G1,5	17	1DN	16						
5 Circuits éclairage C15 à 19	3G1,5	17	1DN	10						
Horloge C20	3G2,5	24	1DN	16						
PC salle de réunion C21	3G2,5	24	1DN	16						
Climatiseur C22	3G2,5	24	1DN	10						
Caméra	3G1,5	17	1DN	10						
INTENDANCE BOURSE										
Coffret TD A1										

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°6)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Général coffret			2DD	40	30		S			
4 circuits PC C1 à 4	3G2,5	24	1DN	16						
Volet roulant gestionnaire	3G1,5	17	1DN	10						
BATIMENT B										
REZ DE CHAUSSEE										
TDB - Sanitaires filles										
C1 - TDGB (TD salle 013)	5G10	47	3DDN	32	300		S			
Général tableau			4I	100						
C2 - TDGB2 (niveau R+1)	5G16	64	4DD	63	300		S			
C3 - Coffret salle 020 et 022	3G6	41	1DN	32						
C4 - Coffret salle 08 et 09	3G6	41	1DN	32						
C5 - TD Annexe	5G10	47	4D	63						
Général C20 à 29 + C6			3DDN	32	30		S			
Général C30 à 40			3DDN	32	30		S			
Général C7 à 19			3DDN	40	30		S			
C6 - Télérupteur	2X1,5	17	1DN	10						
C7 à 9 - Ventilateur	3G1,5	17	1DN	10						
C10 à 13 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
C14 - Sèche mains	3G2,5	24	1DN	16						
C15 à 17 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
C18 - Centrale incendie	3G2,5	24	1DN	16						
C19 - Télécom	3G2,5	24	1DN	16						
C20 à 39 - Eclairage	3G1,5	17	1DN	10						
C40 - Télécommande	2X1,5	17	1DN	6						
Tableau annexe										
Général			4DD	50	300		S			
C1 à 5 Climatiseur	3G2,5	24	1DN	16						
C6 Réserve			1DN	16						
C7 à 8 Climatiseur	3G2,5	24	1DN	10						
C9 Climatiseur	3G2,5	24	1DN	20						
C10 à 12 - Climatiseurs	3G2,5	24	1DN	20						
Coffret salle 09										
Général coffret			2DD/2I	15/32	30					
2 circuits PC 16A C1-2	3G2,5	24	1DN	15						
Coffret salle 08										
Général coffret			2ID	63	30		S			
2 circuits PC 16A C1-2	3G2,5	24	1DN	20						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°7)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
PC ventilateur	3G2,5	24	1DN	16						
Coffret salle 013										
Général (I MG)			4I	63						
Général C1 à C7-1			3DDN	32	30		S			
Général C8 à C18			3DDN	40	30		S			
Eclairage salle	3G1,5	17	1DDN	10	300		S			
PC 10/16A C1	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C2	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C3	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C4	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C5	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C6	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C7	3G2,5	24	1DN	16						
Climatiseur C7-1	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C8	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C9	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C10	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C11	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C12	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C13	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C14	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C15	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C16	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C17	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A C18	3G2,5	24	1DN	16						
Coffret salle 020/021										
Général			2ID	40	30		S			
3 Circuits PC	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC Baie informatique	3G2,5	24	1DN	16						
Climatiseur	3G2,5	24	1DN	16						
1ER ETAGE										
Tableau TDB1										
Général 1er étage C1 à C18			3DDN	40	30		S			
Alim TDB2 C00	5G16	84	3FN	40						
12 circuits éclairage C1 à 10-11-13	3G1,5	17	1FN	10						
3 Circuits PC 16A C12-14-15	3G2,5	24	1FN	16						
Attente C16	-	-	1FN	10						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
La lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°8)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Eclairage coursive C17 (coupé)	3G1,5	17	1DN	10						
Horloge C18	2X1,5	17	1DN	3						
3 Départs ventilateurs	3G1,5	17	1DDN	10	30		S			
2EME ETAGE										
Tableau TDB2										
Général			3DDN	50	30		S			
9 circuits éclairages	3G1,5	17	1FN	10						
2 attentes			1FN	10						
3 Circuits PC 16A C11 à 13	3G2,5	24	1FN	16						
Attente			1SF							
Général C100 à C101			1DDN	16	300		S			
Eclairage coursive	3G1,5	17	1FN	10						
Horloge	2X1,5	17	1FN	10						
Tableau TDO salle 201	5G6	36	4D	25						
Climatiseur	3G6	41	1DN	25						
Général C14 à 15			1DDN	20	30		S			
C14 à 15 Ventilateur	3G1,5	17	1DN	10						
Tableau TD0 (Salle 201)										
Général			3DDN	25	300		S			
Protection Mx	2X1,5	17	1DN	2	300		S			
PC 10/16A C1	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC 10/16A C2	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC 10/16A C3	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC 10/16A C4	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC 10/16A C5	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
BATIMENT C										
REZ DE CHAUSSEE										
Tableau TDC - Sanitaire Ouest										
Général			4I	100						
TDC1	5G16	64	4D	63						
Général C12 à 13			1DDN	25	30		S			
Général C1 à 11			3DDN	25	30		S			
C1 à 3 - Eclairage coursive + escalier (coupé)	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
C4 - Télérupteur (coupé)	2X1,5	17	1DN	10						
C5 à 10 - Eclairage	3G1,5	17	1DN	10						
C11 - Télécommande	2X1,5	17	1DN	10						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°9)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
C12 à 13 - Eclairage	3G1,5	17	1DN	10						
Général C17 à 22 + PC climatiseur CPE			3DDN	40	30		S			
PC BAIE	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
C14 - Eclairage permanence	3G2,5	24	1DDN	20	300		S			
C15 - Classe modulaire à l'est bat C	3G6	41	1DN	32						
C16 - Classe modulaire en face bat C	3G6	41	1DN	32						
PC climatiseur CPE (coupé)	3G2,5	24	1DN	16						
C17 à 19 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
C20 à 21 - Ventilateur	3G2,5	24	1DN	16						
C22 - Ventilateur	3G2,5	24	1DN	16						
1ER ETAGE										
Tableau TDC1										
Général C125N			3DDN	40	300		S			
Télérupteur C00 (coupé)	2X1,5	17	1FN	10						
9 Circuits éclairage C01 à 9	3G1,5	17	1FN	10						
Général C10 à 12			1DDN	25	30		S			
3 Circuits PC C10 à 12	3G2,5	24	1FN	16						
C13 à 15 Départs PC ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
2EME ETAGE										
Tableau TD2										
Général C60N			4DD	63	300		S			
Télérupteur C01	2X1,5	17	1FN	10						
8 Circuits éclairages C01 à 9	3G1,5	17	1FN	10						
Général PC			4ID	40	30		S			
3 Circuits PC C10 à C12	3G2,5	24	1FN	16						
Général ventilateur			2ID	25	30		S			
Ventilateur	3G1,5	17	1DN	10						
Ventilateur	3G1,5	17	1DN	10						
BATIMENT D										
REZ DE CHAUSSEE										
Tableau TDD										
Général			4D	125						
Horloge DT40 mono 10A	2X1,5	17	1DN	10						
Alimentation étage TDD1 et TDD2	4X35	100	4D	63						
Alimentation TS1 salle 2	5G16	80	4D	50						
Alimentation TS2 salle 5	5G16	80	4D	50						
Alimentation TS3 salle 8	5G16	80	4D	50						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°10)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (0)	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Alimentation TS4 salle 9	5G16	80	4D	50						
Alimentation tableau TS5 salle 11	5G16	80	4D	50						
Alimentation tableau salle 01	5G16	80	4D	20						
Alimentation tableau gymnase C60N C34	5G10	50	4D	50						
Général PC			3DDN	40	30		S			
Alim classe modulaire	3G2,5	24	1DDN	20	300		S			
PC DT40 C08	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A DT40 C10	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A DT40 C11	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A DT40 C12	3G2,5	24	1DN	16						
PC 10/16A DT40	3G10		1DN	40						
PC ventilateur C35	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur C36	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur C37	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur C38	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
Général éclairage			3DDN	16	30		S			
Télécommande BS C3	2X1,5	17	1DN	3						
Eclairage extérieur C14	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
Eclairage dégagement vers gymnase	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
Eclairage escalier central C16	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
Eclairage RdC estérieur C17	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
Eclairage escalier Est / Ouest C18	3G1,5	17	1DN /2C	10/16						
Alarme C19	3G1,5	17	1DN	10						
Extracteur C20	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage C21	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage C22	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage C23	3G1,5	17	1DN	10						
Général éclairage			4DD	32	300		S			
Eclairage salle 2 C24	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 5 C25	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 8 C26	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage wc C27	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 3 C28	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 6 C29	3G1,5	17	1DN	10						

- (1) **C** : Contacteur **D** : Disjoncteur **I** : Interrupteur **F** : Interrupteur-fusibles **AD** : Fusible AD **aM** : Fusible aM **RT** : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG **SF** : Sectionneur-Fusibles **DC** : Discontacteur **DD** : Disjoncteur Différentiel **ID** : Interrupteur différentiel **PC** : Prise de courant ° : Pdc par filiation
 La lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
 la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation
 Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
 (2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => **S** : Satisfaisant - **NS** : Non satisfaisant (4) Examen visuel => **V**

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°11)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (0)	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Eclairage salle 1 C30	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 4 C31	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage salle 4 C31	3G1,5	17	1DN	10						
Eclairage wc C32	3G1,5	17	1DN	10						
En attente C33			1DN	10						
Tableau TS3 salle D08										
Général tableau			4ID	63	30		S			
5 circuits prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
Tableau TS2 salle D05										
Général			4DD	16	30					
PC TRI	4G2,5	21	3D	16						
Canalis	3G2,5	24	1DN	16						
Bobine CT	2X1,5	17	1DN	2						
3 départs PC	3G2,5	24	1DN	16						
1 départs non repéré	4G1,5	15	3D	3,5						
Tableau salle D01										
Général			4DD	20	30		S			
Brasseur d'air C1	3G1,5	17	1DN	10						
3 Circuits PC 16A C2 à 4	3G2,5	24	1DN	16						
Pointeuse Bodet	3G1,5	17	1DN	10						
Tableau TS1 salle D02										
Bobine MX	2X1,5	17	1DDN	4	300		S			
Général			4I	63						
Général C1 à 8			3DDN	40	30		S			
Canalis	5X6	36	3DDN	20	30		S			
C1 - PC triphasé	4X2,5	21	3D	16						
C2 à 7 - prise de courant	3G2,5	24	1DN	16						
C8 - brasseur d'air	3G1,5	17	1DN	10						
Tableau TD09 salle D09										
Général			4DD	32	30		S			
2 circuits PC	3G2,5	24	1DN	16						
Tableau TS5 salle D011										
Général			3DDN	20	30		S			
C1 à 3 - Prise de courant	3G2,5	24	1DN	16						
1ER ETAGE										
Tableau TDD1 sanitaire filles										
Général			3DDN	64	300	60	S			

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°12)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (0)	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Alimentation tableau TD2	5G16	75	3FN	50						
Télerupteur C00	2X1,5	17	1FN	10						
11 Circuits éclairage C01 à C11	3G1,5	17	1FN	10						
PC 16A C12	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
Eclairage C01 à 11			4DD	25	30		S			
Alimentation tableau TS6 C13 (D106)	5G16	64	4D	50						
Alimentation tableau TS7 C14 (D104)	5G16	64	4D	50						
Alimentation TS8 C15 (D101)	5G16	64	4D	50						
Alimentation tableau TS9 C16 (D103)	5G16		4D	50						
Coffret ventilateur sanitaire filles										
4 Départ PC ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
Tableau TS9 salle D103										
Bobine MX	2X1,5	17	1DDN	3	300		S			
Général C1 à 4			3DDN	32	30		S			
C1 à 4 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
Tableau TS8 salle D101										
Bobine MX	2X1,5	17	1DDN	3	300		S			
Général C1 à 4			3DDN	32	30		S			
C1 à 4 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
Tableau TS7 salle D104										
Bobine MX	2X1,5	17	1DDN	3	300		S			
Général C1 à 4			3DDN	32	30		S			
C1 à 4 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
Tableau TS6 salle D106										
Bobine MX	2X1,5	17	1DDN	3	300		S			
Général C1 à 4			3DDN	32	30		S			
C1 à 4 - Prises de courant	3G2,5	24	1DN	16						
2EME ETAGE										
Armoire TDD2 sanitaire filles (V)										
Général armoire			4DD	63	1000		S	0,03		
Départ coffrets salles 205 à 207 C00	5G10	63	4D	38						
Télerupteur C01	2X1,5	17	1FN	10						
11 circuits éclairage C1 à 11	3G1,5	17	1FN	10						
2 Circuits PC C12-13	3G2,5	24	1FN	16						
2 Circuits brasseurs d'air C14-15	3G1,5	17	1DN	10						
2 Circuits brasseurs d'air C16, C17	3G1,5	17	1DN	10						
Général PC + brasseur d'air C12 à C17			ID2	63	30		S			

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°13)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (0)	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Général éclairage C01 à 11			4DD	32	300		S			
Coffret TS10 salle D205										
Général			4DD	32	30		S			
2 Circuits PC C1-C2	3G2,5	24	1FN	20						
Canalis C3	3G2,5	24	1DN	16						
Coffret TS11 salle D206										
Général coffret			4DD/ C4	20/20	300		S			
2 Circuits PC 16A C1 et C3	3G2,5	24	1DN	16						
1 Circuit canalis	3G2,5	24	1DN	16						
Coffret TS12 salle D207										
Général coffret			2D	20	30		S			
Général PC			2D	20						
1 Circuit PC 16A C1	3G2,5	24	1DN	16						
Canalis C2	3G2,5	24	1DN	16						
Général PC informatique			1DDN	20	30		S			
4 circuits pc info	3G2,5	24	1DN	16						
BATIMENT E										
SANITAIRE GARCONS										
Tableau TDE										
Général			4DD	112	1000		S			
Coupure d'urgence	2X1,5	17	1DN	6	300		S			
climatiseur	3G2,5	24	1DN	20						
Départ tableau CLASSE RELAIS C27	3G6	41	1DN	32						
Télécom BAES C01	2X1,5	17	1DN	10						
2 Circuits éclairage C4 - 5	3G1,5	17	1DN	10						
Alarme C24	3G2,5	24	1DN	10						
Horloge + contacteur C02	2X1,5	17	1DN	2						
Général C4-5 à 15+24 + C26			3DDN	32	30		S			
Télérupteur C06	3G1,5	17	1DN	10						
10 Circuits éclairage C6 à 15	3G1,5	17	1DN	10						
PC 16A - C16	3G2,5	24	1DN	16						
Extracteur ETC cuisine C17	3G2,5	24	1DN	16						
Extracteur ETC lingerie C18	3G2,5	24	1DN	16						
PC 16A C19	3G2,5	24	1DN	16						
Général C16 à 19-25			3DDN	25	30		S			
Chauffe eau ETC cuisine C1	3G2,5	24	1DDN	20	300		S			

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des tableaux et canalisations (page n°14)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Alimentation tableau ETC 1 C20	5G16	64	4D	50						
Alimentation tableau menuiserie C21	5G16	64	4D	50						
Alimentation TDE1 - C22	5G16	64	4D	50						
Alimentation tableau ETC 2 C23	5G16	64	4D	50						
PC Ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
PC ventilateur	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
SALLE ETC CUISINE										
Tableau ETC 1										
Général			4I	63						
Bobine	2X1,5	17	1DN	10	300		S			
Général PC			4DD	50	30		S			
Four C1	5G4	28	4D	25						
Lave vaisselle C2	5G2,5	21	4D	20						
PC 380V C3	4G2,5	21	3D	16						
Friteuse C4	3G2,5	24	1DN	20						
Meuble réfrigéré C9	3G2,5	24	1DN	20						
1 circuit PC 16A C5	3G2,5	24	1DN	16						
2 Circuits PC 20A C6 - C8	3G2,5	24	1DN	20						
SALLE ETC ENTRETIEN LOCAUX										
Tableau ETC 2										
Général			4DD/ C4	32/40	30		S			
Bobine	2X1,5	17	1DN	10						
Machine à repasser	5G6	36	4D	20						
PC machine à laver	3G2,5	24	1DN	16						
Attente	-	-	1DN	16						
PC 16A	3G2,5	24	1DN	16						
Attente	-	-	1DN	16						
PC 16A	3G2,5	24	1DN	16						
Serrure du tableau										4
SALLE POLYVALENTE										
Tableau TDE1										
Général			3DDN	20	30		S			
Bobine contacteur	2X1,5	17	1DN	2						
Contacteur arrêt d'urgence			C4	60						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n°15)

Désignation - Emplacement	Section (mm²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
Voyant	3G1,5	17	1DN	10						
4 départs PC	3G2,5	24	1DN	16						
ATELIER MENUISERIE										
Tableau menuiserie										
Général			4D/4C	63/125						
Protection Mx	2X1,5	17	1DDN	6	300		S			
Arrêt d'urgence C5 à 25	4X10	63	4C	125						
Général éclairage C1 à 4			4DD	16	30		S			
Télécommande Bloc	2X1,5	17	1DN	6						
Départ tableau contrôle d'air ORA C26	3G6	41	2DD	32	30		S			
Général PC C5 à 19			4DD	32	30		S			
6 Circuits PC 16A - C5-9-12-14-15	3G2,5	24	1DN	16						
6 Circuits PC 20A - C7-8-10-11-13	3G2,5	24	1DN	20						
En attente C16			1DN	20						
Chauffe eau C17	3G2,5	24	1DN	20						
Atelier menuiserie C18	3G2,5	24	1DN*	20						
Extracteur C19	-	-	3DDN	32	300		S			
Départ Canalis 1	5G10	63	4DD	50	30		S			
Départ Canalis 2	5G10	63	4DD	50	30		S			
1 interrupteur différentiel iID + 1 disjoncteur DT40										5
1 interrupteur différentiel iID										6
BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ										
SALLE DE PERMANENCE										
TD										
Général			2ID	40	30		S			
Télécommande	2X1,5	17	1DN	6						
2 circuits PC	3G2,5	24	1DN	16						
Eclairage	3G1,5	17	1DN	10						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT

Ces listes regroupent les mesures d'isolement des récepteurs, la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection sur les récepteurs, les appareils d'éclairage et les prises de courant (à l'exception bien entendu des appareils de classe II); de plus d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnées pour faciliter leur identification et leur localisation, en particulier, s'ils sont affectés d'une non-conformité. Elles regroupent également, le cas échéant, l'examen du réglage des dispositifs de protection eu égard à l'intensité nominale du récepteur, l'examen des conditions de mise en oeuvre, du matériel et de l'adéquation du degré de protection avec les influences externes du local ou de l'emplacement où le composant est installé.

L'absence d'indication de classe d'isolation pour un matériel donné signifie que le dit matériel est de classe I.

Nota : Lorsque le résultat d'une mesure n'est pas satisfaisant, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit du résultat.

Un composant de l'installation électrique peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et des essais qui lui sont associés sont satisfaisants ; dans ce cas l'observation porte sur des prescriptions autres; elle est explicitée au chapitre I.

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°1)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	CI (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
LIMITE DE PROPRIÉTÉ											
Poste de transformation					1	1	1	1			
B.A.E.S de sécurité				II	1	1					1
B.A.P.I	1	PC									
BATIMENT G											
REZ DE JARDIN											
Lingerie					3	3	6	6			
Ventilateur	1	PC		II							
Fer à repasser	1	PC									
Machine à laver	1	PC									
Siche linge	1	PC									
Local TGBT				II	2	2	1	1			
BAES d'évacuation				II	1	1					
BAPI	1	PC		II							
Stockage (ancien garage)					2	2	4				
1 luminaire				II							
Prises de courant											NVI
Réception livraison marchandises					4	4	1	1			
BAES de balisage				II	1	1					
Réfrigérateur	2	PC									
Ascenseur	1	4D	32								
Bureau magasinier					2	2	10	10			
BAES de balisage				II	1	1					
Télécopieur	1	PC									
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Climatiseur	1	PC									
Baie informatique	1	PC									
Réserve				II	10	10	5	5			
BAES de balisage				II	1	1					
Congélateur	3	PC									
Vestiaire réserve				II	1	1					
Atelier agent					3	3	8	8			
Perceuse à colonne	1										

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gI, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de
courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage
de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage
de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°2)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Touret à meuler Peugeot	1	PC									
Réserve outillage					1	1					
Réserve matériaux					7	7	2	1			
BAES de balisage				II	1	1					
Escalier vers cuisine					1	1					
BAES de balisage				II	1	1					
REZ DE CHAUSSEE											
Dégagement					2	2	3	3			
Monte charge	1	4D	20								
Congélateur	1	PC									
Réfrigérateur	1	PC									
Chambre froide											
Zone de plonge					6	3	1	1			
BAES de balisage				II	1	1					
Brasseur d'air National	1	1DN	10								
Lave vaisselle Thirode (I = 63A)	1	3AM/ DC	60/63								
Chambre froide (grande)					1	1					
Diffuseur froid											
Réserve cuisine					2	2	1	1			
Congélateur sans marque	1	PC									
Dégagement réfectoire personnels					2	2					
BAES de balisage				II	1	1					
Réfectoire personnels					3	3	5	5			
Ventilateur	1	PC		II							
Fontaine réfrigérante	1	PC									
Réfrigérateur	1	PC									
Four à micro-ondes	1	PC									
BAES de balisage				II	1	1					7
1 attente prise de courant (façade côté mer)											8
Zone de cuisson					14	8	8	4			
Armoire à couteaux Tournus	1	PC									
Bain marie sans marque	3	4D	20								
Brasseur National	1	1DN	10								

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°3)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Extracteur 1 (I = 3A)	1	4D/ 3DC	10/3								
Extracteur 2 (I = 3A)	1	4D/ 3DC	10/2,5								
Four Frima (I = NVIA)	1	4D	100								
Four (I = NVIA)	1	4D	125								
Tranche pain Dito Sama	1	PC									
BAES de balisage				II	1	1					
1 prise de courant											9
1 luminaire											10
Zone de préparation froide					3	2	9	9			
Climatiseur	1	4D	16								NVI
Hachoir simplex	1	PC									
Coupe légumes Dito	1	PC									
Hachoir Dito Sama	1	PC									
Chambre froide actif	1	PC									
Stérilisateur	1	PC									
Zone préparation légume					2	2	1	1			
Chambres froides Dagard	1	1DN	10								
Douche wc cuisinier					3	3					
Vestiaire cuisinier					1	1					
Zone plonge (à côté des chambres froides)											
Réfectoire élèves					67	67	13	13			
Fontaine réfrigérante Cosmetal	4	PC									
BAES d'ambiance				II	7	7					
Brasseur d'air Ntional	10	1DN	2								
BAES de balisage				II	4	4					
BAES de balisage											
Micro ordinateur	1	PC									
Système turbo self	1	PC									
Coursive réfectoire (extérieur)					10	10					
Vestiaire douche agent				II	5	5	2	2			
Réfrigérateur	1	PC									
Wc filles					2	2					
Wc garçons					1	1					

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Affaire n° : REUY2DA10272 / Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

Nature de la mission : Vérification périodique (rapport de référence dit "quadriennal") - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Lieu de vérification : SAINT DENIS

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°4)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	CI (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
BATIMENT A											
Loge concierge					1	1	3	3			
Climatiseur	1	1DN	16								
Horloge	1	1DN	10								
Alarme incendie ESSER	1	1DN	10								
Luminaire									>2*	NVI	11
Hall d'entrée					2	2	5	5			
Photocopieur	4	PC									
BAES de balisage				II	1	1					
Local serveur					1	1	16	16			
Climatiseur	1										
2 baies de brassage	1	PC									12
Autocom Alcatel	1	PC									
Alarme intrusion	1	1DN	10								
Ordinateur	2	PC									
Centrale intrusion	1	1DN	16								
Onduleur (< 3 kVA)	3	PC									
Salle d'attente					1	1	3	3			
Bureau rangement dossiers					1	1	1	1			
Climatiseur	1	1DN	16								
Bureau principal adjoint					1	1	11	11			
Climatiseur	1	1DN	20								
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Bureau principal					2	2	8	8			
Climatiseur	1	1DN	20								
Ordinateur	1	PC									
Secrétariat					3	3	4	4			
Climatiseur	1	1DN	16								
Ordinateur	3	PC									
Imprimante	2	PC									
Télécopieur	1	PC									
Intendance dépenses					2	2	6	6			
Climatiseur	1	1FN	20								

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°5)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Imprimante	1	PC									
Ordinateur	1	PC									
Intendance bourses					2	2	9	9			
Calculatrice	1	PC		II							
Ordinateur	3	PC									
Imprimante	1	PC									
Climatiseur	1	1DN	16								
Gestionnaire					2	2	6	5			
Volet roulant	1	1DN	10								
Climatiseur	1	1DN	20								
Calculatrice	1	PC		II							
Imprimante	1	PC									
Ordinateur	1	PC									
Sanitaires dames				II	1	1					
Sanitaires messieurs				II	1	1					
Coursive				II	5	5					
BAES de balisage				II	1	1					
Préau				II	6	6					
BATIMENT B											
REZ DE CHAUSSEE											
Salle point info					3	3	12	12			
Climatiseur	1	PC									
Téléviseur	1	PC									
salle consultation 011				II	1	1					
Salle d'eau 011				II	1	1					
Luminaire											
Wc 011				II	1	1					
Chambre de repos 011					2	2	3	3			
Brasseur d'air sans marque	1	1DN	10								
Ventilateur	2	PC									
Bureau 011					2	2	8	8			
Réfrigérateur	1	PC									
Climatiseur	1	1FN	20								
Ordinateur	1	PC									

- (1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
- D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
- I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
- AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
- SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°6)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Imprimante	1	PC									
WC 011					1	1					
Service social					1	1	4	4			
Climatiseur Toshiba	1	1DN	10								
Conseiller d'orientation					1	1	1	1			
Ordinateur	1	PC									
Bureau vacant					1	1	1	1			
Climatiseur (I = NVIA)	1	1DN									
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Bureau agent chef					1	1	3	3			
Ordinateur	1	PC									
Salle 010					2	2	1	1			
Salle 09 matériel EPS					1	1	9	3			
Salle 08 (atelier)					2	2	11	10			
Fer à souder	1	PC		II							
Ventilateur	2	PC									
1 luminaire											
Salle 07 (archives)					4	4					
Salle 012					9	9	8	8			
Video projecteur	1	PC									
Climatiseur	2	1DN	10								
1 prise de courant (à gauche du tableau)									>2*		13
Salle 013					6	6	50	50			
Climatiseur	1	1DN	16								
Ordinateur	1	PC									
Video projecteur	1	PC									
Baie informatique	1	PC									
3 prises de courant (à droite du tableau)									>2*		14
Salle 014					2	2	1	1			
Sanitaire messieurs profs					3	3					
Sèche mains Starmix	1	FN	16								
Sanitaires dames profs					5	5	1	1			
Salle des profs 015					6	6	8	8			

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°7)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Réfrigérateur	1	PC	16								
Expresso Saeco	1	PC									
Climatiseur	1	1FN									
Four à micro onde	1	PC									
Marmite à riz	1	PC									
Fontaine d'eau	1	PC									
Salle 016					4	4	14	14			
Climatiseur (I = 4A)	1	1DN									
Ordinateur	5	PC									
Imprimante	1	PC									
Salle 017					4	4	2	2			
Salle 018					2	2	2	1			
Salle 019					3	3	1	1			
Salle 020-021 salle informatique					10	10	26	26			
Ordinateur	14	PC	16								
Climatiseur Gree (I = 10A)	2	1DN									
Baie informatique	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Salle 022					9	9	12	12			
BAES d'évacuation				II	2	2					
BAES d'ambiance				II	2	2					
Climatiseur (I = NVIA)	2	1DN									
Réfrigérateur	1	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
CDI					17	17	19	19			
Climatiseur Westpoint	2	1FN	16								
1 BAES de balisage				II	4	4					
2 BAES d'ambiance				II	4	4					
Ordinateur	7	PC									
Imprimante HP	1	PC									
Mappemonde lumineuse	1	PC		II							
Micro onduleur Ablrex	1	PC									
Escalier Est				II	4	4					
BAES de balisage				II	4	4					

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".
CE : identifie une machine portant le marquage CE
(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°8)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Escalier Ouest				II	4	4					
BAES de balisage				II	4	4					
Coursive rez de chaussée					13	13					
BAES de balisage				II	6	6					
Préau avant					10	10					
Sanitaires filles en face bâtiment A					3	3					
Sanitaires garçons					7	7					
1ER ETAGE											
Salle B101					10	10	4	4			
Ventilateur	2	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle B102					3	3	2	2			
Salle B103					16	16	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle B104					7	7	4	4			15
Ventilateur	3	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Sanitaires dames					5	5					
Sanitaires messieurs					5	5					
Salle B105					9	9	3	3			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle B106					2	2	1	1			
Salle B107					9	9	3	3			
1 socle multiprises											16
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Coursives					9	9					
BAES de balisage				II	3	3					17
2EME ETAGE											
Salle B201					8	8	18	18			

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°9)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Climatiseur	1	1DN	25								
Baie informatique	1	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle B202					4	4	4	3			
Vidéo projecteur	1	PC									
Ventilateur	2	1DN	10								
Salle B203					9	9	3	3			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle B204					6	6	3	3			
Ventilateur	3	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Sanitaires dames					5	5					
Sanitaires messieurs					5	5					
Salle B205					7	7	3	3			
1 luminaire (côté mer)									>2*	NVI	18
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle B206					6	6	3	3			19
Ventilateur	3	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle B207					4	4	4	4			
Ventilateur Fanelite	3	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Coursives					9	9					
BAES de balisage				II	3	3					20
Plusieurs luminaires											
BATIMENT C											
REZ DE CHAUSSEE											
Sanitaire garçons					4	4					
Bureau CPE C06					2	2	1	1			
Climatiseur	1	PC									

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°10)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Ordinateur	1	PC			3	3	4	4			
Bureau CPE C05											
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Réfrigérateur	1	PC									
Prise de courant climatiseur									>2*		21
Climatiseur	1	PC								>0.5	
Maison des initiative C04					6	6	28	28			
Ventilateur	6	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
ordinateur	4										
Imprimante	1	PC									
1 prise de courant									>2*		22
Vie scolaire					7	7	25	25			
BAES d'ambiance					1	1					
Climatiseur	1										
Ordinateur	3	PC									
Comptoirs (supports prises de courant)											23
CPE					4	4	12	12			
Climatiseur	1	1DN	16								
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Sanitaires filles				II	6	6					
Coursives					6	6					
1ER ETAGE											
Sanitaire garçons					4	4					
Salle C106					4	4	6	6			
Ventilateur	3	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C105					4	4	6	6			
Ventilateur	3	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation
Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".
CE : identifie une machine portant le marquage CE
(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°11)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Salle C104					4	4	6	6			24
Ventilateur	3	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C103					5	5	7	7			
Ventilateur	4	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C102					5	5	8	8			25
Ventilateur	4	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C101					5	5	8	8			
Ventilateur	4	1DN	10								
Haut parleur	1	PC		II							
Vidéo projecteur	1	PC									
Sanitaire filles				II	5	5					
Coursive				II	6	6					
BAES de balisage				II	2	2					
1 BAES											
2EME ETAGE											
Sanitaire garçons				II	4	4					
Salle C206					4	4	2	1			
Salle C205					4	4	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C204					4	4	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C203					5	5	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									

- (1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°12)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Haut parleur	1	PC		II							
Salle C202					6	6	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
1 boîte de dérivation ventilateur											
Salle C201					5	5	4	4			
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Sanitaire filles				II	5	5					
Coursives					6	3					
2 BAES de balisage				II	2	2					
Escalier de Ouest					4	2					
BAES de balisage	1				5	5					
1 interrupteur éclairage											
Escalier de Est					4	4					
BAES de balisage	1				5	5					
PASSAGE COUVERT ENTRE LE BÂTIMENT C ET E					7	7					
BATIMENT D											
REZ DE CHAUSSEE											
Sanitaire garçons					5	3					
Salle D08					13	13	36	36			
Vidéo projecteur	1	PC									
Ventilateur Fanelite	5	PC									
Salle D07					2	2	2	2			
Salle D06					2	2	7	6			
Photocopieur Xerox	1	PC									
Réfrigérateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Cafetière	1	PC									
Salle D05					13	13	20	20			
Ordinateur	7	PC									
Imprimante	1	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°13)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Salle D01					5	1	14	14			
Brasseur d'air National	2	DN	10								
Ordinateur	13	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle D02					13	13	16	12			
Perçeuse Milacron	1	PC									
Ordinateur	15	PC									
Brasseur d'air	2	DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Baie de brassage	1	PC									
Socles multiprises fixés sous les tables											
Réserve salle D02					2	2	3	3			
Salle D04					4	4	10	10			
Climatiseur	1	PC									
Ordinateur	1	PC									
Imprimante	1	PC									
Couloir salles D01 à D08					4	4					
1 BAES de balisage				II	3	3					
Sanitaire					3	3					
Salle D09					13	13	8	8			
Ventilateur	3	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle D010					2	2	1	1			
1 prise de courant											
Salle D011					13	13	10	10			
Ventilateur	5	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Préau salles D09 à D011					5	5					
Escalier Est				II	3	3					
BAES de balisage				II	3	3					
Escalier Ouest					4	4					
1 BAES de balisage					3	3					
Escalier central											
1 BAES de balisage (rez de chaussée)					5	5					

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".
CE : identifie une machine portant le marquage CE
(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°14)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Extérieur					6	6					26
1 bouton poussoir éclairage											
1ER ETAGE											
sanitaire filles					5	5					
Salle D103					9	9	40	40			
Brasseur d'air	4	1DN	16								
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle D102 (laboratoire)					2	2	6	6			
Réfrigérateur	1	PC									
Armoire chimie	1	PC									
Ordinateur	1	PC									
Salle D101					11	11	40	40			
Brasseur d'air	4	1DN	16								
Vidéo projecteur	1	PC									
Coursive				II	4	4					
2 BAES de balisage				II	3	3					
Sanitaire garçons					3	3					
Salle D104					9	9	40	40			
Brasseur d'air	4	1DN	16								
Ventilateur	3	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Salle D105 (labo)					4	4	4	4			
Armoire chimie	1	PC									
Salle D106					10	10	40	40			
Brasseur d'air	4	1DN	16								
Ventilateur	4	PC									
Vidéo projecteur	1	PC									
Coursive 2					4	4					
BAES de balisage				II	3	3					
1 BAES de balisage											
2EME ETAGE											
Sanitaire filles											
Salle D201					4	4	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								

(1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation
Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".
CE : identifie une machine portant le marquage CE
(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°15)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle D202					5	5	4	4			
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle D203					5	5	4	4			
1 boîte de dérivation (au dessous du tableau ancienne prise de courant)	1										27
Ventilateur	1	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
Salle D204					7	7	4	4			28
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Haut parleur	1	PC		II							
1 luminaire											29
Sanitaire fille					5	5					
Coursive 1					4	4					
BAES de balisage				II	3	3					
1 BAES (à côté escalier Est)											
Sanitaire garçon					3	3					
Salle D205					7	7	12	12			
Ventilateur	4	1DN	10								
Baie informatique	1	PC									
Salle D206					7	7	14	14			
Baie informatique	1	PC									
Ventilateur	4	1DN	10								
Vidéo projecteur	1	PC									
Coffret disjoncteur baie informatique											30
2 prises de courant											31
Salle D207					7	7	31	31			
Ventilateur	4	1DN	10								
Ordinateur	14	PC									

(1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°16)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Coursives 2					4	4					
1 BAES de balisage				II	3	3					
BATIMENT E											
REZ DE CHAUSSEE											
Salle ETC lingerie					10	10	7	7			
Machine à repasser Dubix	1	3FN	32								
Séchoir Miele	1	PC									
Extracteur OVE (I = 8A)	1	1FN	16								
Ventilateur	4	PC									
Salle de cours ETC					6	6	6	6			
Ventilateur	2	PC									
Salle 2 ETC cuisine					10	10	12	12			
Micro ondes	1	PC									
Friteuse	1	PC									
Réfrigérateur	1	PC									
Batteuse	1	PC									
Chauffe eau	1	1DN	20								
Machine à laver	1	PC									
Four	1	PC									
Sanitaire filles					2	2					
Sanitaire garçons					6	6	1	1			
Salle polyvalente					6	6	26	26			
PC 32A							1	1			
Téléviseur	1	PC									
Ordinateur	9	PC									
Ventilateur	2	PC									
Baie informatique	1	PC									
Voyant en façade du coffret électrique											32
Plusieurs prises de courant											33
Salle de cours					4	4	6	6			
Ventilateur	3	PC									
Bureau directeur SES					3	3	9	9			
Photocopieur	1	PC									
Ordinateur	2	PC									

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°17)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vérif ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Imprimante	2	PC									
Climatiseur (I = NVIA)	1	1FN	16								
Atelier menuiserie					8	6	8	8			
Extracteur	1	3DC	0,63								
Combine bois Lurem (I = 12,00A)	1	3AM/PI	16/PI								
Raboteuse SCM (I = 9A)	1	3AM/PI	16/PI								
Scie à ruban N'RA	1	3AM/PI	16/PI								
Combine ROBLAND (I = NVIA)	1	3AM/PI	16/PI								
Meule Creusen	1	PC	14								
Mortaiseuse Sautereau	1	3AM/PI	16								
Aspirateur Samsoud	3	PC									
Raboteuse Sicar	1	3AM/PI	12/PI								
BAES de balisage				II	6	6					
Préau					8	8					
BAES de balisage				II	2	2					
Atelier maçonnerie					6	6	2	2			
Salle technologie maçonnerie					2	2	4	2			
Vestiaire maçonnerie					1	1	2	2			
Sanitaire douche					2	2					
Chauffe eau Giancaldo	1	1DN	20								
Réserve					1		1				NVI
Salle technologie menuiserie					5	3	3	3			
Dégagement					1	1					
1ER ETAGE											
Salle EC6					4	4	5	5			
Ventilateur	3	PC									
Salle EC5					4	4	5	5			
Ventilateur	3	PC									
Salle EC4					4	4	5	4			
Ventilateur	3	PC									
Salle EC3					4	4	5	5			
Ventilateur	3	PC									
Coursive					2	2					
2 BAES d'évacuation				II	2	2					

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur
D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne
I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible
AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique
SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°18)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
Escalier de gauche					1	1					
Escalier de droite					2	2					
ATELIER RELAIS											
Classe 1					5	5	6	6			
Ordinateur	2	PC									
Imprimante	1	PC									
Ventilateur	2	PC									
Classe 2					8	8	16	16			
Ordinateur	6	PC									
Fax Galeo	1	PC									
Ventilateur	2	PC									
Baie informatique	1	PC									
Climatiseur	1	1DN	20								
Extérieur											
BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ											
Salle de permanence (< 100 pers.)					12	12	14	14			
B.A.E.S d'évacuation				II	2	2					
Ventilateur	7	PC									

(1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel



Vérificateur : CARRON MICKAEL

Qualité : vérificateur confirmé

Dossier : REUY2DA10272

Rapport N° : REUY2/IE/19/2412

Date d'envoi du rapport : 18/06/2019

SOCOTEC REUNION

AGENCE EQUIPEMENTS

BUREAU DE SAINT DENIS

Technopole de la Réunion - Bâtiment

COSINUS

8 Rue Henri Cornu - CS 51105

97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

Classement :

Etablissement recevant du public de 3ème catégorie de type N, R.

Activité principale : Enseignement.

Effectif :

L'effectif est indiqué dans le dossier technique (voir chapitre 0.2). L'effectif global est égal à 990 personnes. L'effectif public est égal à 840 personnes.

**Règlement de sécurité pour les Etablissements
Recevant du Public**

**RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

COLLEGE DE MONTGAILLARD
RUE DU STADE
MONTGAILLARD
97400 SAINT DENIS

Date de vérification : du 22/05/2019 au 31/05/2019



Accréditation n° : 3-1593

Liste des implantations
et portée disponibles
sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	68
I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX ANOMALIES CONSTATEES	69
II. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS VERIFIEES	70
III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS	71

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Type de vérification : vérification réglementaire en exploitation - Vérification effectuée en application du règlement de sécurité concernant les établissements recevant du public.

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur l'ensemble de l'établissement à l'exception des logements de fonction et le gymnase.

Registre : Visé par le vérificateur.

Renseignements complémentaires : Le classement de l'établissement est mentionné sur le Procès Verbal de la Commission de sécurité.

Dossier technique :

Les éléments d'informations du dossier technique de l'établissement mis à notre disposition pour réaliser notre mission sont les suivants :

- Notice de sécurité établie lors de travaux de construction ou d'aménagements.

Non fourni

- Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux ou dernier rapport évaluant la conformité.

Non fourni

- Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques.

Non fourni

- Prescriptions particulières imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux.

Non fourni

- Prescriptions notifiées à la suite de visites de contrôle de la Commission de Sécurité.

Référence	Date	Remarque
PV SD/MJG/2011/110406	19/10/2011	Fourni

Dossier de maintenance :

Les éléments d'informations du dossier de maintenance de l'établissement mis à notre disposition pour réaliser notre mission sont les suivants :

- Carnet d'entretien Poste HT/BT non fourni
- Dossier maintenance non fourni

Limite d'intervention générale :

Le rapport en exploitation RVRE ne vise que les articles listés à l'article EL19 §3 du règlement de sécurité des ERP figurant dans le chapitre III Vérification des installations.

Les non-conformités relatives à la conception réalisation figurent soit dans le rapport après travaux RVRAT ou dans le rapport évaluant la conformité, répertorié au chapitre 0 dans les éléments d'information du dossier technique. La vérification en exploitation RVRE n'a pas pour objet de lever les éventuelles non-conformités y figurant.

Limite de la prestation

Sans objet.

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX ANOMALIES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives à la réglementation des Etablissement Recevant du Public. Chaque observation est numérotée. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de l'anomalie accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement.

Les éventuelles observations relatives à la protection des travailleurs figurent dans la première partie du rapport (page n°5).

Obs. n°	Observations (Réglementation ERP)	Déjà signalée	Suite donnée
	<u>Observations relatives au règlement de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public</u> <u>OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</u>		
34	Absence de dossier d'entretien et de maintenance des installations techniques et de l'éclairage de sécurité. <i>A mettre en place.</i> EC 14 §3	X	

II. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS VERIFIEES

II.1 COMPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT : NOMBRE ET DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS

Bâtiment A : RdC composé de bureaux, loge et logement du concierge et sanitaire.

Bâtiment B : Bâtiment R+2 composé au rez-de-chaussée de bureaux, infirmerie, C.D.I., salle de professeurs et salles de cours. Aux étages de salles de cours.

Bâtiment E : bâtiment R+1 avec des salles de cours d'enseignement général à l'étage et au rez-de-chaussée, des salles de cours d'entretien technique de maçonnerie et de menuiserie.

Bâtiment D : composé de bureaux et de salles de cours.

Bâtiment C : bâtiment R+2 composé de bureaux, de salles de cours et de permanence au rez de chaussée et de salles de cours aux étages.

Bâtiment G : bâtiment R+1 à usage de lingerie, local TGBT, réserve alimentaire et outillages, cuisine et réfectoires.

II.2 COMPOSITION DE LA DISTRIBUTION BASSE TENSION ET HAUTE TENSION

La distribution est réalisée le plus souvent par des câbles U1000R2V et ou AO5VVU posés sur chemin de câbles, fixés aux parois ou passés dans les vides de construction et H07VU sous ICD en encastré.

Les protections sont regroupées sur des armoires et tableaux répartis dans l'établissement (voir chapitre IV.4 ci-après).

Les armoires électriques des bâtiments salle de classe se situent dans les gaines électriques.

Les installations haute tension sont uniquement présentes dans le poste de livraison et de transformation.

II.3 INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE SÉCURITÉ

A - Eclairage de sécurité

Dans cet établissement, l'éclairage de sécurité réalisé assure le balisage des issues et l'éclairage d'ambiance de certains locaux (Réfectoire).

L'éclairage de sécurité est réalisé à l'aide de blocs autonomes à incandescence et à fluorescence de type non permanent, dont certains sont équipés de test automatique. La mise à l'état de repos des blocs autonomes est réalisée à partir de plusieurs points de commande (Tableau général de chaque bâtiment).

B - Autres installations de sécurité

Néant.

II.4 HISTORIQUE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS

Néant.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS

Ce chapitre définit en détail les examens effectués par le vérificateur.

III-P-ERP-VRE [1° à 4° catégorie]		
Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
Généralités		
ENSEMBLE DE L'INSTALLATION		
ARTICLE GE 7 Conditions d'application		
GE 7	Dossier technique et administratif	satisfaisant
ARTICLE GE 8 Type de vérification et adéquation		
GE 8	Dossier d'entretien et de maintenance des installations électriques	satisfaisant
GE 8	Adéquation (de façon générale) de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement	satisfaisant
ARTICLE EL4 Règles générales		
EL4 §4	Adéquation de l'installation d'éclairage de sécurité, dans les locaux à sommeil en l'absence de source de remplacement : - B.A.E.S et B.A.E.H - ou autonomie de la source centrale portée à 6 heures	sans objet
ARTICLE EL5 Locaux de service électrique		
	Les sources normale, de remplacement ou de sécurité sont situées dans un local de service électrique; obligatoirement dans le cas : - d'un poste haute tension - d'un groupe électrogène de remplacement (éventuellement) - d'un groupe électrogène de sécurité (A.E.S) - d'une batterie d'accumulateurs et les dispositifs associés - d'un T.G.B.T comportant des alimentations d'installations de sécurité à l'aide de circuits "sélectivement protégés" - d'un T.G.S alimentant des installations de sécurité par A.E.S - d'autres équipements (si cela est exigé)	satisfaisant
EL 5 §1	Accès réservé au personnel compétent, chargé de l'exploitation	satisfaisant
EL 5 §4	Présence de moyens d'extinction adaptés aux risques électriques	satisfaisant
EL 5 §5	Eclairage de sécurité à l'aide de d'une installation fixe et de B.A.P.I	satisfaisant
ARTICLE EL8 Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)		
EL8 §3	Maintien des conditions de ventilation	sans objet
ARTICLE EL10 Canalisations des installations "normal-remplacement"		
EL 10 §4	Obturation des passages de câbles	satisfaisant
ARTICLE EL11 Appareillages et appareils d'utilisation		
EL 11 §3	Enseignes et tubes lumineux à décharge : dispositif de coupure, en une seule manoeuvre, déblocage du dispositif, nature des enveloppes	sans objet

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-P-ERP-VRE [1° à 4° catégorie]

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
EL 11 §4	Conditions d'accessibilité aux organes de commande et de protection (accès possible, mais réservé au seul personnel d'exploitation)	satisfaisant
EL 11 §7	Prises de courant en nombre suffisant et correctement disposées.	satisfaisant
EL 11 §7	Fiches multiples (interdiction d'emploi)	satisfaisant

ARTICLE EL15 Tableaux des installations de sécurité alimentées par une alimentation électrique de sécurité

EL 15 §3	Report des signalisations au poste de sécurité ou en un emplacement approprié des dispositifs de charge de batteries d'accumulateurs alimentant des installations de sécurité	sans objet
----------	---	------------

ARTICLE EL17 Signalisations

EL 17	Report des signalisations au poste de sécurité ou en un emplacement approprié des dispositifs de signalisation (CPI) équipant les installations de sécurité	sans objet
-------	---	------------

ARTICLE EL18 Maintenance, exploitation

EL 18 §1	Etat général d'entretien des canalisations d'alimentation en énergie des équipements de sécurité	sans objet
EL 18 §1	Entretien et maintenance des matériels	satisfaisant
EL 18 §1	Etat général d'entretien des canalisations d'alimentation des circuits d'éclairage de sécurité	satisfaisant
EL 18 §3	Etat général d'entretien des appareils d'éclairage de sécurité (installation à poste fixe, indépendance vis-à-vis de l'éclairage normal)	satisfaisant
EL 18 §3	Bon fonctionnement des appareils assurant l'éclairage de sécurité (B.A.E.S ou alimenté par source centrale)	satisfaisant
EL 18 §2	Présence physique d'une personne qualifiée pendant la présence du public pour, conformément aux consignes données, assurer l'exploitation et l'entretien quotidien	sans objet
EL 18 §1	Maintenance du matériel (contrat non obligatoire, obligation de résultat) Dans le cas d'une AES : réalisation des essais obligatoires (traçabilité des essais réalisés et de leurs résultats)	satisfaisant
EL 18 §4	En cas de source de sécurité : - maintenance des matériels (justification de la réalisation des opérations de maintenance, par exemple par la tenue d'un cahier de maintenance)	sans objet

ARTICLE EC 5 Appareils d'éclairage

EC 5 §3	Présence d'appareils d'éclairage mobiles	sans objet
---------	--	------------

ARTICLE EC 6 Règles de conception et d'installation

EC 6 §5	Présence d'un éclairage normal disposé à poste fixe dans les locaux et dégagements ouverts au public	satisfaisant
EC 6 §6	Utilisation de lampes à décharge nécessitant un allumage d'une durée inférieure à 15 secondes	sans objet

ARTICLE EC 7 Conception générale

EC 7	Fonctionnement de l'éclairage de sécurité en cas de disparition de l'éclairage normal/remplacement	satisfaisant
------	--	--------------

ARTICLE EC 9 Éclairage d'évacuation

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

III-P-ERP-VRE [1° à 4° catégorie]		
Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
EC 9 §1	Efficacité des appareils d'éclairage de sécurité : - signalétique d'évacuation	satisfaisant
ARTICLE EC 13 Maintenance et entretien		
EC 13	Maintenance de l'éclairage de sécurité - stocks de lampe de rechange - consignation des interventions dans le registre de sécurité	satisfaisant
ARTICLE EC 14 Exploitation		
EC 14 §3	Essais périodiques incombant à l'exploitant : - une fois par mois : fonctionnement (pour les locaux à sommeil le fonctionnement doit inclure le déclenchement de l'alarme incendie) - une fois tous les six mois : autonomie d'une heure - cas particuliers des BAES équipé de SATI (traçabilité et résultat des essais sur le registre de sécurité)	non satisfaisant obs. n° 34

(1) Les articles entre parenthèses concernent l'édition 2015 de la NF C 13-100 (2) En cas de non conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I.

A

TGBT

B

TDG1

Tableau TDG2

Tableau nouveau four

Tableau TDA

TDB - Sanitaires filles

Tableau TDB1

Coffret TS11 salle D206

Tableau menuiserie

Tableau TDE1

Tableau ETC 2

Coffret TS10 salle D205

Tableau ETC 1

TD

C

Vers folio 2/2



Synoptique de distribution

Affaire : REUY2DA10272

Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

COLLEGE DE MONTGAILLARD

Date

Mission réalisée du
22/05/2019 au 31/05/2019

Auteur

CARRON MICKAEL

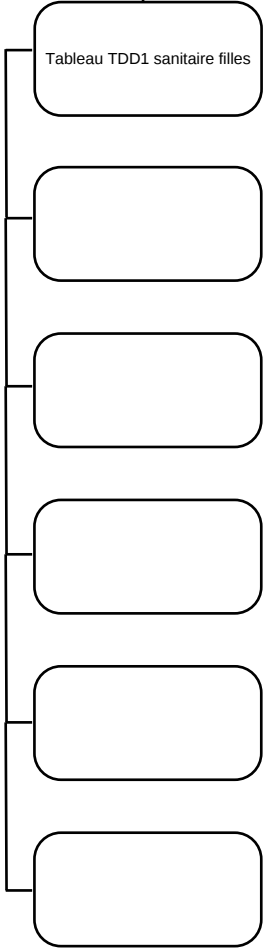
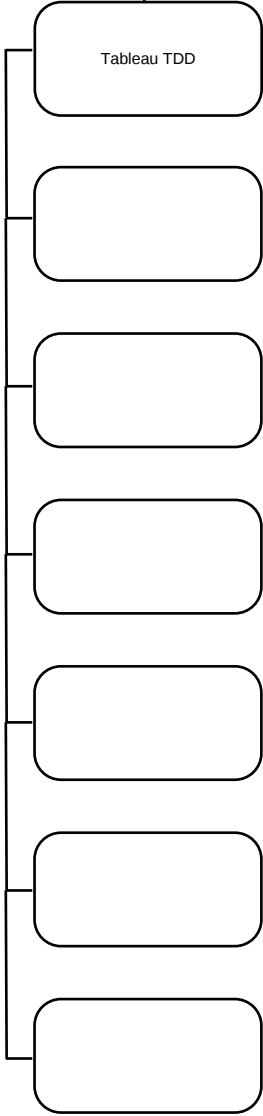
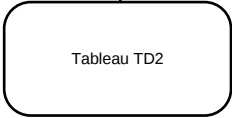
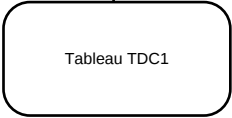
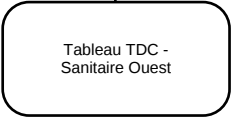
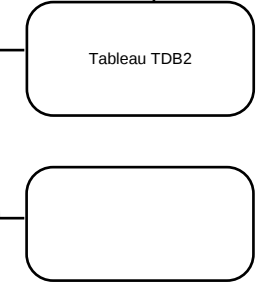
1/2

A

Folio 1/2

B

C



Synoptique de distribution

Affaire : REUY2DA10272

Référence du rapport : REUY2/IE/19/2412

COLLEGE DE MONTGAILLARD

Date

Mission réalisée du
22/05/2019 au 31/05/2019

Auteur

CARRON MICKAEL

2/2